

Procès-verbal Séance du 16 septembre 2014

Sont présents :

Messieurs Pascal Uehlinger Maire

Claude Détruche Conseiller administratif
Philippe Decrey Conseiller administratif

Monsieur Marc Kilcher Président du Conseil municipal

Mesdames Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah

Jeanne-Rose Furrer Marta Macchiavelli

Messieurs Andrew Arpidone Alain Dupraz

Jacques Béné Marc-André Haldimann

Philippe Calame
Joseph Camuglia
Enrico Castelli
Marcel Constantin
Olivier Delarue
Philippe Demierre

Stephen Knörr
Didier Mayor
Alain Nicolet
Philippe Noël
Ashwani Singh
Philippe Zaugg

Excusés:

Mmes Anne-Marie Jaquet Jacqueline Tomasini

MM. Ismat Ahmad Patrick A. Gautier

Frédéric Binder Hans Rudolf Roth

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.

- 2. Assermentation de M. Philippe Demierre, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien (PDC) en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-04)
- 3. Nomination d'un Président à la commission Sociale, en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-05)
- 4. Nomination d'un délégué en matière de taxe professionnelle communale en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-06)
- 5. Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 6. Communications du Conseil administratif.
- 7. Rapports des commissions.
- 8. Modifications du règlement du Conseil municipal. (DM-14-07)
- 9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'669'168,- pour permettre la comptabilisation en 2014 d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif. (DA-14-16)
- 10. Demande d'un crédit de CHF 50'000,- en vue du remplacement de la motopompe de la compagnie des sapeurs-pompiers. (DA-14-10)
- 11. Demande d'un crédit de CHF 130'000,- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurs-pompiers. (DA-14-11)



- 12. Demande d'un crédit de CHF 386'000,- en vue du réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts. (DA-14-12)
- 13. Demande d'un crédit de CHF 256'000,- en vue du remplacement des vitrages des immeubles sis au chemin Edouard-Olivet N°10 à 16. (DA-14-13)
- 14. Demande d'un crédit de CHF 269'250,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs intercommunaux à la rue Peillonnex à Chêne-Bourg. (DA-14-14)
- 15. Demande d'un crédit de CHF 1'440'000,- en vue de l'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse situés à la rue de Genève 91 afin de les aménager en cellules de détention. (DA-14-15)
- 16. Projets de délibération.
- 17. Projet de motion déposé par le groupe PDC intitulé : « 200ème anniversaire de l'entrée de Chêne-Thônex dans la Confédération ». (MM-14-03)
- 18. Projet de motion déposé par le groupe VI-VE intitulé : « Pour l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire à Thônex ». (MM-14-04)
- 19. Propositions du Conseil administratif.
- 20. Questions écrites.
- 21. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est approuvé par 15 oui, 2 abstentions.

2. <u>Assermentation de M. Philippe Demierre, Conseiller municipal du parti Démocrate-Chrétien en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-04)</u>

M. Marc Kilcher, Président, donne lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Fabiano Forte :

Monsieur le Président,

Par ces lignes, je présente ma démission du Conseil municipal de ma bien aimée commune de Thônex.

Comme vous le savez, je dois me concentrer sur moi et mon état de santé après avoir, 20 ans durant, été au service de notre commune mais aussi de notre canton dans diverses fonctions politiques.

De toutes ces expériences, j'en ai retiré la richesse de chacune et chacun au-delà de nos couleurs politiques respectives. Richesse du cœur mais aussi richesse de l'engagement. Cet engagement qui a été durant toutes ces années, mon carburant. Force est de constater, aujourd'hui, que je ne suis plus en mesure de pouvoir assumer correctement mon mandat et encore moins une candidature à l'exécutif de notre commune.

Je vous prie de transmettre à l'ensemble du Conseil municipal l'expression de ma gratitude et de mon respect au moment où je me dois de rentrer dans le rang.

Monsieur le Président, qu'il me soit encore permis ici de remercier mes amis du parti Démocrate-Chrétien pour lesquels j'ai une admiration sans limites et que je dois malheureusement quitter.



Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre mandat.

2.1. Prestation de serment :

M. le Président demande à M. Philippe Demierre, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Philippe Demierre: « Je le promets »

[Applaudissements]

Suite à l'assermentation de M. Philippe Demierre, la délibération suivante est signée par M. Marc Kilcher, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

Assermentation de Monsieur Philippe Demierre Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Philippe Demierre entre les mains de Monsieur Marc Kilcher, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 16 septembre 2014.

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Philippe Demierre

2.2. <u>Commissions permanentes</u>:

M. Philippe Demierre reprendra, selon accord interne au sein du groupe PDC, les commissions laissées vacantes par M. Fabiano Forte, soit :

- culture, loisirs et jumelage
- sociale
- travaux et bâtiments
- ad'hoc mairie
- écoles et jeunesse

D'autre part, les permutations suivantes seront également effectuées :

- sociale M. Arpidone prend la Présidence
- finances M. Arpidone (précédemment écoles et jeunesse)



- M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ceci n'étant pas le cas, la nomination de M. Philippe Demierre dans les diverses commissions ainsi que les permutations sont acceptées.
- 3. <u>Nomination d'un Président à la commission Sociale, en remplacement de</u> M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-05)
 - M. Kilcher, Président, informe que le parti Démocrate-Chrétien propose M. Andrew Arpidone à la Présidence de la commission Sociale en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire.

La discussion est ouverte :

- M. Andrew Arpidone est élu par acclamation.
- 4. <u>Nomination d'un délégué en matière de taxe professionnelle communale en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire. (DM-14-06)</u>
 - M. Marc Kilcher, Président informe que le parti Démocrate-Chrétien propose M. Philippe Calame à la délégation en matière de réclamation de la taxe professionnelle communale en remplacement de M. Fabiano Forte, démissionnaire.

La discussion est ouverte :

– M. Philippe Calame est élu par acclamation.

[Arrivée de Mme Macchiavelli et de M. Béné]

- 5. <u>Communications du Bureau du Conseil municipal</u>
 - M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux des courriers et communications suivantes :
 - 5.1. <u>Mme Isabelle Muller pour le Comité Stop TISA Genève, courrier du 26 juin 2014 concernant l'accord sur le commerce de service (ACS)</u>

Pétition concernant l'Accord sur lé Commerce des services ACS ou TISA en anglais (Trade in Services Agreement)

Madame, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous, citoyennes et citoyens des communes genevoises, présentons à votre Conseil la pétition ci-jointe. Nous vous prions de bien vouloir en débattre lors de votre prochaine séance et de nous auditionner à la commission des pétitions.

Vous trouverez ci-joint également deux documents explicatifs relatifs à TISA. Concernant des explications spécifiques du cas de la Suisse, il existe à notre connaissance uniquement le site du seco ainsi que la réponse du Conseil fédéral du 14 mai 2014 à une Interpellation parlementaire, informations totalement lacunaires ou incompréhensibles et qui ne disent rien sur les intentions de notre gouvernement, ni sur les enjeux de cet accord.



Nous espérons que vous partagez nos inquiétudes et notre volonté d'agir et nous vous saurions gré de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à cette pétition.

Pour contact:

Jean Bürgermeister tél. 078 855 73 43 jean.burgermeister@etu.unige.ch Christine Dellsperger tél. 022 740 35 11 chdel'ls@bluewin.ch Paolo Gilardi tél. 076 389 97 11 paolo.gilardi@bluewin.ch

Annexes:

« L'ACS contre les services publics », publication-de l'Internationale des Services Publics (PSI) www.world-psi.org

Notes de discours : Accord sur le commerce des services, 28 avril 2014 (PSI)

textes des annexes :

1. TISA menace la démocratie et les services publics

Pétition à l'attention des Conseils Municipaux des communes genevoises

Le gouvernement suisse participe actuellement, avec une cinquantaine d'autres pays, à des négociations sur l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA (Trade in Services Agreement). Ces négociations se tiennent à huis clos et il est possible qu'un accord soit signé cette année déjà. Nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude et nous vous demandons de vous saisir de manière urgente de ce sujet et d'exiger un débat démocratique à tous les échelons.

L'accord TISA constitue une grave menace pour l'existence des services publics, car son but est d'ouvrir l'ensemble des services à la concurrence internationale. Ce sont les services publics essentiels à la population qui sont visés par les entreprises multinationales, tels que les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau et la gestion des déchets, des activités culturelles et sportives etc.

Selon ce qui a filtré, cet accord obligerait les gouvernements à s'en tenir à une stricte « neutralité concurrentielle » entre établissements publics et établissements privés. Pour ce faire, l'Etat devrait subventionner à hauteur égale établissements publics et privés, de sorte que les contribuables seraient appelés à financer par leurs impôts les profits des cliniques, universités et écoles privées. Le droit de chaque citoyen de pouvoir bénéficier de prestations gratuites ou à un prix abordable disparaîtrait et l'accès pour tous ne serait plus assuré.

Les perdants seront non seulement les usagers des services publics, mais également les PME locales dont beaucoup ne pourront rivaliser avec une concurrence accrue des multinationales. Ce type d'accord prévoit d'ailleurs une ouverture complète du marché public. Il sera ainsi impossible pour les autorités de donner la préférence à des entreprises locales ou nationales.

Comme d'autres accords de ce type, TISA instaurerait un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etat, soit des tribunaux d'arbitrage qui se situent en dehors du droit des Etats contractants. En cas de conflit, les entreprises pourraient défendre leur « droit » au profit, en poursuivant directement les Etats et toute législation contraire à leurs intérêts. De plus, les Etats seraient fortement limités dans leur pouvoir de légiférer dans des domaines tels que les normes de protection de la santé ou de l'environnement, par crainte des dédommagements exigés par les grandes entreprises qui pourraient atteindre des sommes faramineuses.



L'acceptation de l'accord TISA serait une menace très sérieuse pour les droits démocratiques, non seulement pour ceux des citoyens, mais aussi pour les élus. Ces derniers se trouveraient fortement limités dans leurs compétences que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Par ailleurs, des rapports d'experts indiquent que les gouvernements - dont les municipalités - ne pourraient plus replacer sous leur autorité des services publics dont la privatisation s'avérerait être un échec. Cet accord empêchera en outre les gouvernements de créer de nouveaux services publics.

L'accord TISA représente une extension de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui avait rencontré-une vive résistance à l'époque de sa négociation. En 2006, près de 90 communes dans 11 cantons s'étaient déclarées Zone « Hors-AGCS », dont la Ville de Genève, Vernier, Meyrin et Carouge.

2. Notes de discours : Accord sur le commerce des services (ACS) Rapport de recherche et actions mondiales – 28 avril 2014

Date de publication: 28 Avril, 2014

Source : PSI

Remarques générales

- Si les gouvernements n'ont vraiment rien à cacher, ils doivent publier sans délai l'intégralité du texte en cours de négociation.
- Les gouvernements impliqués doivent permettre la libre consultation de ce document, et le rendre public.
- La société civile, les travailleurs/euses, les syndicats et les consommateurs doivent être au fait des nouvelles lois négociées par leurs gouvernements, et ne doivent pas être exclus du processus décisionnel.
- Les gouvernements locaux et régionaux, dont l'autorité démocratique et de réglementation pourrait se trouver sérieusement mise à mal, doivent être pleinement consultés.
- Les conséquences dévastatrices de négociations d'une telle ampleur, qui se tiennent en dehors du processus multilatéral, ne peuvent être tolérées.

Services publics de qualité :

- Les services publics au sens large doivent être exclus de tout accord commercial.
- Les services publics n'ont pas leur place dans des accords commerciaux qui se focalisent sur les mécanismes du marché et sur des prestations à but lucratif.
- Le marché ne fournit pas d'énergie propre, d'eau, de soins de santé, ni d'éducation aux personnes les plus défavorisées de nos communautés.
- Les services publics ne doivent pas faire partie de ces accords commerciaux qui viennent inhiber la capacité des gouvernements à offrir de tels services.
- Pour pouvoir fournir des services publics de qualité, les gouvernements doivent disposer d'une marge de manœuvre politique maximale, ainsi que de tous les outils de réglementations possibles.
- Grâce aux revenus croissants des entreprises, qui devraient payer la part d'impôts qui leur incombe et contribuer ainsi au financement public, fournir des services publics de qualité universellement accessibles devrait être plus facile que jamais.



Privatisation:

- Les accords commerciaux ne doivent pas promouvoir la privatisation.
- Selon les rapports publiés, l'ACS pourrait :
- pérenniser les futures privatisations en les rendant juridiquement irréversibles ;
- accroître les coûts de l'extension des services existants ou de la création de nouveaux services;
- accroître le pouvoir de négociation des entreprises afin de bloquer toute initiative en cas de proposition ou de mise en œuvre de nouveaux services publics.

Réglementation des gouvernements :

- L'ACS ne doit pas étendre les exigences de déréglementation qui existent déjà dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (ÀGCS), mais devrait au contraire les supprimer.
- L'AGCS interdit de nombreuses réglementations servant l'intérêt public, qui s'appliquent aussi bien aux entreprises nationales qu'étrangères, en vue de promouvoir la stabilité financière, la sécurité des consommateurs, la santé publique, la qualité de l'environnement et l'accès universel aux services d'éducation, d'eau, d'énergie et de transport.
- M. Marc Kilcher, Président donne lecture de la réponse du Conseil administratif du 15 juillet 2014 :

Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de vos lettres et annexes du 26 juin 2014 relatifs à l'objet mentionné en titre.

Par la présente, nous tenons à vous informer que les pétitions traitées par le Conseil municipal sont relatives à des objets ayant trait aux affaires communales et qui doivent être munies d'une grande majorité de signatures émanant de communiers, ce qui n'est pas le cas de la pétition que vous nous avez fait parvenir.

A la lecture du texte, nous pensons qu'il appartient aux Autorités cantonales de se prononcer à ce sujet.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

5.2. <u>Mme Aida Ostermann, Présidente et M. Jean-Michel Jaquet, secrétaire pour les EPI-SOL concernant la mise à disposition d'un local pour une épicerie sociale chênoise, courrier du 11 juin 2014</u>

Mesdames, Messieurs,

Six épiceries sociales existent dans notre Canton, ouvertes par les communes et la Ville de Genève. Constatant le manque dans notre région, Aida Ostermann, assistante sociale, a pris l'initiative d'en ouvrir une sur les Trois-Chênes. A cette fin, nous avons créé une association qui a démarré le 16 décembre 2013. Elle est formée de bénévoles qui ne demandent qu'à venir en aide aux personnes défavorisées de nos communes.

La paroisse protestante de Chêne a mis à notre disposition un local que nous pouvons utiliser une fois par semaine (les autres jours, cette salle est occupée par les paroissiens pour différentes activités).



Nous recevons, chaque lundi, une livraison de « Partage », organisation genevoise de redistribution de produits alimentaires et de première nécessité. Nous sommes cinq bénévoles le matin à conditionner les sacs pour les familles. Nous avons deux petites armoires où nous pouvons entreposer les denrées L'après-midi, la distribution se fait entre 15h et 18h.

Les assistants sociaux du CAS des Trois-Chênes et des services sociaux communaux nous envoient des familles dont elles s'occupent avec des attestations (les noms, adresse et date de naissance des enfants y sont indiqués). Nous avons démarré avec huit familles et nous en sommes actuellement à quarante. La demande est de plus en plus importante, mais nous ne pouvons y répondre faute d'un local adapte. Nous pourrions aussi recevoir des produits frais et congelés, mais il nous est impossible de les acquérir actuellement par manque de place et d'infrastructure. Si le local paroissial nous a permis de démarrer sans attendre notre activité, son utilisation pour les autres jours de la semaine est impossible.

Au vu des familles de plus en plus nombreuses qui fréquentent notre épicerie, nous nous sommes rendus compte que la région en a réellement besoin. Nous nous permettons donc, à cet effet de solliciter votre aide pour mettre à disposition d'Epi-Sol Chênoise un local où nous pourrions entreposer nos produits et assurer la distribution à nos familles dans de bonnes conditions II serait souhaitable qu'il soit au rez-de-chaussée et à proximité du tram 12 (exigence des livreurs et accessibilité pour les bénéficiaires avec leur caddie). La disponibilité d'un nouveau local entièrement dévolu a notre activité aurait les avantages suivants : installation de réfrigérateurs et congélateurs pour compléter notre offre par des denrées périssables et surgelées, ainsi que la possibilité d'ouvrir I épicerie plusieurs jours dans la semaine.

Ce courrier a été envoyé également aux autres communes des Trois-Chênes. Comptant sur votre compréhension et votre générosité, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures et restons bien sur à votre disposition pour tout contact ou informations complémentaires.

Aida Ostermann, Présidente Jean-Michel Jaquet, Secrétaire

M. le Président informe que ce sujet sera traité par les Conseillers administratifs des 3 communes.

5.3. <u>Association Diabolo, courrier du 26 juin 2014, concernant une demande</u> de subvention supplémentaire pour 2014-2015

Monsieur le Maire,

Nous sommes une association des parents d'élèves de l'école de cirque Théâtre-Cirqule, fondée il y a plus de vingt ans dans le but d'aider l'école lors de démarches administratives ainsi qu'en trouvant des financements pour certains de ses frais extraordinaires.

Le Théâtre-Cirqule est un lieu de vie et d'apprentissages important (disciplines circassiennes, théâtre et danse) pour de très nombreux enfants et jeunes de la région, et nous voudrions rappeler à la commune de Thônex que cette école dépend de subventionnements communaux et privés pour pouvoir maintenir un coût d'écolage modeste pour les familles tout en assurant une grande qualité des cours et du matériel.

La nouvelle saison 2014/2015 s'annonce plus difficile, le mercredi matin devenant un jour d'école ne pouvant plus être consacré aux loisirs. Ce nouvel horaire scolaire risque de poser le problème d'une perte d'élèves conséquente pour le Théâtre-Cirqule, ce qui pourrait déséquilibrer son budget.



C'est pourquoi nous demandons à la commune de Thônex de bien vouloir soutenir cette école avec un subventionnement supplémentaire exceptionnel, pour que la transition entre ancien et nouvel horaire se fasse sans heurts.

Par ailleurs, nous serions heureux d'obtenir un rendez-vous afin de pouvoir discuter de vive voix avec l'école et les autorités communales de certaines propositions et problèmes.

Nous restons dans l'attente d'une réponse que nous osons espérer positive et, en vous remerciant par avance de votre bienveillance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le comité : Alexandra Tarragoni Maillard

Copies: Conseil Municipal, M. Marc Kilcher, président service Culturel

M. le Président informe que l'Association Diabolo a été entendue par la commission Culture en date du 28 août 2014 et que les conclusions de la commission seront lues au point 7 de l'ordre du jour : « Rapports des commissions »

5.4. <u>Courrier de M. Alain Dupraz concernant sa démission du Conseil municipal à l'issue de la séance du 16 septembre 2014</u>

Monsieur le Président, Cher collègue,

Par.la présente, je vous informe de mon intention de renoncer à mon mandat politique, décision qui sera effective au soir de la prochaine séance du Conseil municipal, le 16 septembre 2014.

Entré en 2007 au sein de votre Conseil, j'ai tenté d'y agir avec sincérité en faveur du bien commun. Je garderai de ces années au service de notre commune le souvenir d'hommes et de femmes certainement animés par la même volonté ; je leur souhaite de rester ancrés dans cette motivation primordiale.

En vous souhaitant, ainsi qu'à nos collègues, une fin de législature aussi sereine que les prochaines élections le permettent, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Dupraz Vivre à Thônex

Copies : Secrétaire général de la commune et Service des votations et élections

5.5. Avant de passer à l'agenda des manifestations à venir, M. Kilcher, Président, rappelle aux Conseillers que Martin Hairer, comme chacun l'aura lu dans la presse, a gagné la médaille Fields 2014 en mathématique, qui est en fait le prix Nobel de mathématique.

On en parle comme un citoyen autrichien, mais Martin Hairer est thônésien, il habite au chemin des Cyprès, il a fait ses écoles à Marcelly Tronchet puis au collège Claparède et son université à Genève. On ne peut donc que se féliciter d'avoir un prix Nobel de mathématique bien qu'il n'existe pas, mais du moins la médaille Fields, pour un Thônésien qui plus est a fait toute sa scolarité dans la commune, donc dans des écoles publiques. M. le Président lui adresse toutes ses félicitations.



Il passe ensuite aux dates à retenir :

- a) Challenge des Municipalité jeudi 18 septembre
- b) Tournoi de pétanque jeudi 25 septembre
- c) Vernissage de l'expo des artistes locaux jeudi 30 octobre
- d) Venue du Conseil municipal de Graveson de week-end du 8, 9 novembre
- e) Mérite Thônésien date de remise des propositions fixée au vendredi 17 octobre

5.6. <u>A 23h, il sera passé au point 19 de l'ordre du jour : « Propositions du</u> Conseil administratif ».

6. <u>Communications du Conseil administratif</u>

6.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

6.1.1. <u>Fermeture du pavillon provisoire de l'école du Bois-Des-Arts</u>

M. Uehlinger n'a qu'une seule communication et qui date de ce matin. Le pavillon provisoire de l'école du Bois-Des-Arts qui se trouve derrière la salle des Peupliers a rendu grâce suite au manque d'effectif. La classe a pu être réattribuée au niveau de la ludothèque qui servira non seulement au parascolaire mais éventuellement à d'autres événements liés au jeu.

6.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

6.2.1. Manifestations diverses

M. Détruche demande encore de faire un petit effort à ceux qui veulent participer au tir et permettre ainsi d'agrandir une petite équipe, certes compétitive, mais encore limitée au niveau des participants. Il aimerait également signaler le mercredi 8 octobre, une séance dédiée aux entreprises thônésiennes, en présence de M. Pierre Maudet, chargé du Département de la sécurité et de l'économie.

6.2.2 Taux de recyclage

M. Détruche annonce que la commune de Thônex vient de passer de 44.2% à 45.9% au niveau du taux de recyclage, l'objectif étant un taux de 50%. Ce taux de 45.9% est globalement supérieur de 3.4 % à la moyenne cantonale.

6.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

6.3.1. Venue du Conseil municipal de Graveson

M. Decrey se doit de déplorer qu'onze Conseillers municipaux n'ont pas répondu à la demande de recevoir une personne du Conseil municipal de Graveson. Il n'a pas encore le détail des participants à cette visite parce que les épouses sont invitées également et que la délégation sera peut-être complétée par des enseignants, des directeurs d'école et des membres du comité du jumelage. Il faut donc compter cinquante personnes.



En fonction du peu de réponses pour les loger, M. Decrey entend faire appel, non seulement aux membres du comité de jumelage, mais à des personnes de l'extérieur. Il se recommande néanmoins pour que les membres du Conseil municipal qui n'ont pas répondu le fassent d'ici la fin de la semaine.

7. Rapport des commissions

présents.

M. le Président, passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports : il rappelle que les rapports de commission peuvent être succincts, et se limiter notamment à ce qui a été décidé en commission.

- 7.1. M. Marcel Constantin, vice-président de la commission de la Culture, loisirs et jumelage en remplacement de M. Philippe Zaugg, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 août 2014 : Participent également à la séance : M. Poncioni, service technique communal, Mmes Addon, Mezzorana, Palfi Piot pour Diabolo Mme Challande pour ThéatreCirqule
 - Audition de l'Association Diabolo concernant une demande de subvention supplémentaire pour 2014/2015
 Mme Alexandra Tarragoni Maillard et des membres du comité sont

Mmes Mezzorana, Addon et Palfi Piot sont membres de Diabolo. En été, 300 à 400 élèves fréquentent l'école et durant l'année environ 600. Depuis la rentrée scolaire de cette année, un certain nombre d'enfants vont à l'école le mercredi matin, d'où la raison de cette demande de subvention supplémentaire.

Il est précisé par Mme Challande que les frais fixes d'électricité et de chauffage notamment restent inchangés.

M. Decrey souhaite avoir connaissance de la somme dont bénéficie l'association des communes françaises, puisqu'il est à noter que plus de 300 élèves proviennent de France.

Mme Addon précise qu'une participation a été demandée uniquement au niveau du matériel.

M. Decrey rebondit en confirmant que les trois communes chênoises ont octroyé récemment une subvention non négligeable.

Une large discussion s'en est suivie et les commissaires ont relevé qu'ils n'étaient pas en possession de documents chiffrés en regard de la demande, voire comptes et budget.

De nombreux membres de la commission ont également soulevé qu'un « flou artistique » existe depuis de nombreuses années en ce qui concerne la gestion et l'administration de l'association.

Pour conclure la discussion, M. Constantin, président de séance, formule le vote suivant :



Théatre-Cirqule doit communiquer des précisions quant aux comptes, accompagnés d'un budget prévisionnel.

Au vote:

- cette proposition a été acceptée à l'unanimité.
- 2. <u>Ecole du Bois-des-Arts</u>: Projet d'aménagement de la salle polyvalente M. Decrey rappelle que suite à la visite de la salle polyvalente, il a été décidé de demander au service technique de préparer des devis pour un équipement adéquat de manière à pouvoir présenter des spectacles.
 - M. Poncioni présente les principaux éléments du projet :
 - le passage également au niveau du restaurant scolaire est réglé,
 - des armoires avec clé pour les sociétés,
 - le parquet est à remplacer par du carrelage,
 - un bar est à prévoir,
 - des loges en arrière scène pour les artistes.

Le coût comprend tous les frais, la partie la plus importante concerne l'équipement scénique qui a été discuté avec Opus One.

Il est à relever qu'en l'état, cette salle est peu utilisée et qu'un tel aménagement permettra de soulager le planning de la salle des fêtes, surtout pour des spectacles de moyenne envergure. Les spectacles qui attirent 50 ou 100 personnes seulement seraient mieux orientés vers cette salle que celle des fêtes.

Par la suite, une discussion a eu lieu au niveau du coût de CHF 400'000.et de l'urgence des travaux.

Le vote de projet de transformation de la salle de l'école du Bois-des-Arts est soumis :

Au vote:

- le projet est accepté par 8 oui et 1 abstention.
- 3. <u>Approbation du procès-verbal du 3 avril 2014</u> Le procès-verbal est approuvé par 4 oui et 5 abstentions.
- 4. Divers
 - 4.1 <u>Visite des Gravesonnais</u>
 - M. Decrey a demandé par courriel qui pourrait loger des Gravesonnais qui vont arriver à Thônex en novembre. Même si la réponse est négative, il est important de répondre afin d'avoir une situation claire.
 - 4.2. Culture de proximité
 - M. Decrey fait part de son regret qu'un spectacle de proximité soit organisé le même soir où aura lieu la séance du Conseil municipal.

Il est souligné par un commissaire que peu de membres de la commission culture assistent à ces spectacles.

La séance a été levée à 20h20.



7.2. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile donne lecture des conclusions de la séance commune avec la commission des Travaux & Bâtiments du 2 septembre 2014 :

Les deux commissions ont siégé le 2 septembre 2014 en présence de MM Decrey et Détruche, du Service technique et de plusieurs représentants du bureau ADR

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation de l'avant-projet de réaménagement du chemin du Bois-des-Arts.

L'avant-projet est présenté aux commissaires par le bureau ADR. Il s'ensuit une discussion nourrie sur les points suivants :

- L'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées ;
- Les conditions actuelles de circulation pour les piétons, les cyclistes et les voitures dans le chemin du Bois-des-Arts et les éventuelles mesures d'amélioration et/ou correctives qui pourraient y être apportées;
- L'insertion de l'avant-projet dans un périmètre plus large qui comprend plusieurs bâtiments communaux tels que la villa Minazzi, la voirie, la place des fêtes ou encore la caserne des sapeurs-pompiers ;
- L'éclairage du chemin ;
- Les infiltrations d'eau relevées par le voisinage et la pose d'un nouveau bitume, éventuellement phono absorbant.

Au vote, la poursuite du projet avec la prise en compte des remarques et des propositions formulées par les commissions est acceptée par 10 oui et une abstention.

8. Modifications du règlement du Conseil municipal. (DM-14-07)

- M. Pascal Uehlinger, Maire, délégué à la commission des Finances, sera bref. Ces modifications font suite à une motion qui avait été déposée au Conseil municipal. En ce qui concerne l'article 31, il s'agit davantage d'une adaptation au règlement supérieur qu'à la loi sur l'administration des communes (LAC). Il y a ensuite la création de deux nouveaux articles que le Conseil administratif espère ne jamais avoir à utiliser, les articles 44 et 45, qui sont le respect du règlement et les mesures disciplinaires et sanctions disciplinaires qui pourraient suivre, suite à des dérapages autour de cette table. L'article 45 est essentiellement tiré du règlement de Vernier. Il a été discuté en commission des Finances et il a été adapté à la commune de Thônex.
- M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 : le rapport ayant été envoyé à tout le monde hier par e-mail, il ne donnera lecture que des conclusions conformément à l'article 75, al. 3 du règlement du Conseil municipal :
- 1. Les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 12 juin 2014 par 7 oui et 3 abstentions.
- 2. La commission traite les articles 31 (modifié), 44 (nouveau) et 45 (nouveau) du règlement du Conseil municipal.

Un commissaire propose et le rajout suivant à la fin de l'article 31, à savoir : « En cas de refus, celui-ci s'en explique devant le Conseil municipal ».



Au vote:

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Un autre commissaire demande la prise de décision à la majorité de 2 tiers à la place de la majorité qualifiée.

Au vote :

Cette proposition est refusée par 7 non, 2 oui et 2 abstentions.

Quant à l'article 45, un commissaire propose la suppression de l'alinéa c).

<u>Au vote</u> :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Finalement, les commissaires ont accepté les articles 31, 44 et 45 à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Déclaration de M. Stephen Knörr au nom du groupe UDC :

Les modifications de notre règlement qui nous sont proposées ce soir portent principalement sur l'aspect du déroulement de nos débats. La première nous permet en quelque sorte de reformater une motion directement en plénière, tant sur les considérants, les invites que sur le destinataire du texte. L'introduction de cette possibilité va grandement simplifier nos discussions en évitant des tours de manège supplémentaires, peut-être même que nous en aurons besoin dès ce soir. La deuxième sera une épée de Damoclès, en quelque sorte une dissuasion nucléaire dont la seule menace, nous l'espérons, et en plagiant notre Maire, sera suffisante pour que nous n'ayons jamais à l'utiliser.

M. Philippe Noël, au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

La demande est que nous puissions voter, article par article, sur ce point 8 étant donné qu'il n'y a pas unité de matière entre l'article 31 portant sur les modifications que nous approuvons sans réserve et les deux autres articles qui portent sur la gestion des séances du Conseil. Nous souhaitons donc un votre formel, article par article, par souci de clarté.

M. le Président prend note de la demande.

M. Calame fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs,

Les groupes PLR et PDC après avoir déposé une motion visant à modifier notre règlement sont contents des discussions qui ont eu lieu lors de deux commissions des Finances de notre Conseil, qui ont traité de ce sujet.



La première séance de commission nous a permis de faire un tour de table des différentes interrogations et souhaits visant à rendre plus clair l'article sur les motions et mettre en place un système de sanctions pour un éventuel Conseiller qui ne respecterait pas les règles. En relevant que nous souhaitons ainsi éviter toute infraction et que nous espérons que nous ne devrons jamais faire appel à ces deux nouveaux articles.

Les groupes de l'Entente aimeraient ici remercier Monsieur Guillaume Zuber, Directeur du Service de surveillance des communes, pour son attention particulière à nos questions et ses réponses claires et précises. Nous remercions aussi notre secrétaire général pour avoir su reproduire sous forme réglementaire les intentions exprimées lors de notre première séance.

Sur le fond, nos groupes sont parfaitement satisfaits des articles nouveaux ou modifiés tels qu'ils nous sont proposés ce soir. Ils répondent à notre souci de clarification du traitement de la motion et espérons qu'ainsi nous n'aurons plus à débattre, parfois de manière un peu virulente, devant ce Conseil sur la possibilité ou non de modifier une motion sur le siège.

Pour la question des éventuelles sanctions à l'encontre d'un Conseiller municipal qui enfreindrait les règles, nous pensons que les sanctions proposées permettent une réponse proportionnée aux éventuels faits et que le fait que se soit le bureau, et non seul le Président, qui décide d'une telle sanction permet ainsi d'avoir un choix concerté. Dans les faits, il faut, dans la formation actuelle du bureau, une majorité de $^4/_6$ ème des membres.

Nous accepterons donc ce soir les modifications de notre règlement telles qu'elles nous sont présentées à l'ordre du jour.

M. Enrico Castelli, au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Notre groupe se réjouit bien entendu des améliorations apportées au règlement du Conseil municipal tout en maintenant la réserve que j'avais personnellement évoquée lors de la séance de commission, à savoir le critère de majorité qualifiée pour le vote d'une sanction. Je ne proposerai pas d'amendement ce soir, les votes ayant déjà été faits, néanmoins sur ce point, pour information, notre groupe s'abstiendra et marque ainsi sa différence et son attachement à l'idée d'une majorité qualifiée.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition faite par le groupe VI-VE qui est de séquencer les votes, vote en une seule fois ou vote article par article

Au vote:

La proposition de voter par article est rejeté par 11 voix.

Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 3^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la motion déposée par les groupes PLR et PDC acceptée lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014 demandant deux modifications du règlement du Conseil municipal concernant le traitement des motions, le respect du règlement et les mesures administratives et sanctions disciplinaires,



 Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 septembre 2014,

Le Conseil municipal

décide

1. De modifier le règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003 adopté par le Conseil d'Etat le 12 novembre 2003, comme suit :

Article 31 – Motion (modifié)

La motion est une proposition écrite faite au Conseil municipal dans le but de charger le Conseil administratif ou une commission d'une étude particulière dont elle exprime la teneur.

Elle doit être adressée au secrétariat de la Mairie dix jours au moins avant la séance à laquelle elle sera inscrite à l'ordre du jour. Le secrétariat doit donc la faire parvenir à chaque Conseiller en même temps que la convocation à cette séance, dans les délais fixés à l'article 18 du présent règlement.

La motion peut-être amendée tant dans les considérants, les invites et le destinataire du texte, (Conseil administratif ou commission (s))

Le Conseil municipal se prononce de suite à son sujet. S'il l'accepte la motion acquiert un caractère impératif auquel la commission doit donner suite dans un délai maximum de 6 mois. Il en est de même pour le Conseil administratif pour autant qu'il entre en matière sur le sujet proposé par la motion, en cas de refus, celui-ci s'en explique devant le Conseil municipal.

Article 44 - Respect du règlement - (nouveau)

- 1. Sous réserve des compétences du Président, le Bureau veille à l'application du règlement.
- 2. Il peut enjoindre un Conseiller municipal à respecter le règlement.
- 3. En cas de contestation, il statue après avoir entendu le Conseiller municipal concerné.

Article 45 - Mesures administratives et sanctions disciplinaires - (nouveau)

1. Si un Conseiller municipal enfreint le règlement, ne se conforme pas à une injonction du Bureau, emploie dans les documents qu'il produit des expressions méprisantes ou outrageantes ou qui portent atteinte à l'honneur ou à la considération, ou qui viole son secret de fonction. Le Bureau, sans préjudice des sanctions plus sévères prévues par le droit fédéral ou cantonal peut, sur demande d'au moins 3 Conseillers municipaux ou 2 membres du Bureau :

775.



- a) décider du retrait du document de l'ordre du jour ; s'il s'agit d'un rapport de commission, le procès-verbal de cette dernière, adapté à la forme usitée des rapports, fera alors office de rapport de la commission au Conseil municipal;
- infliger un avertissement au Conseiller municipal; b)
- l'exclure pour 6 mois au plus de siéger dans l'ensemble des c) commissions municipales.
- 2. Si le Conseiller municipal s'oppose à la sanction, le Conseil municipal tranche à huis clos et sans débat, après avoir entendu un membre du Bureau et le Conseiller municipal concerné.

<u>Au vote</u> :

- La délibération est acceptée par 12 voix « pour » et 8 abstentions, soit à la majorité.
- Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'669'168,- pour 9. permettre la comptabilisation en 2014 d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif. (DA-14-16)
 - M. Pascal Uehlinger, Maire, délégué à la commission des Finances, rappelle, comme cela a été dit en commission des Finances, que les rentrées seront plus importantes que prévues concernant certaines rubriques. Il conviendra notamment de dissoudre la provision effectuée pour la caisse de pension des employés de la commune puisque le taux de couverture repasse au-dessus de 80%. Les indemnités journalières versées par les assurances lors d'absences du personnel sont assez importantes mais il y aura probablement un retour de manivelle avec les nouvelles primes. Il y a eu également des rétrocessions au niveau du CSSM, un reversement de la Fondation de la petite enfance qui, finalement, n'a pas utilisé l'entier de sa subvention. Face à ces rentrées, le Conseil administratif préfère amortir de façon anticipée certains objets et ceux qui ont été décidés sont bien ciblés, en particulier tout ce qui touche à la piscine. Il se peut que le Conseil administratif revienne avec le projet d'une nouvelle enveloppe thermique d'où la raison de payer les travaux orignaux. L'économie au niveau du fonctionnement sera de l'ordre de CHF 386'373.- A titre de comparaison les investissements que le Conseil municipal est appelé à voter aujourd'hui, ne rajouteront que CHF 94'000.- dans le budget de fonctionnement de la commune.
 - M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
 - La commission s'est penchée sur un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'669'168,- pour permettre la comptabilisation en 2014 d'amortissements complémentaires relatifs à la piscine du patrimoine administratif selon liste remise aux commissaires.

Au vote:

Les crédits sont acceptés à l'unanimité

La discussion est ouverte :



M. Stephen Knörr au nom du groupe UDC:

Le crédit supplémentaire qui nous est demandé ce soir a la faveur du groupe UDC. Nous allons donc l'accepter. Il est la preuve pour ceux qui voudraient nous voir voter à tour de bras, subvention de ceci, allocation de cela, que nos finances sont saines mais qu'il faut savoir raison garder. Notre politique financière prudente est remplie de sagesse et de bon sens. Ajoutons juste une petite touche de discernement et de logique dans nos futures dépenses culturelles et nous aurons atteint l'excellence.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de l'entretien du bâtiment et des installations de la piscine de Thônex et dont les périodes d'amortissement arriveront à échéance entre 2016 et 2025,
- Vu l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux 2015 à 2025,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des Finances le 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

- De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de la rénovation de la piscine réalisée au début des années 1990;
- 2. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de rénovation et d'amélioration des installations de la piscine extérieure.
- 3. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de remplacement du fond mobile de la piscine.
- 4. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2014, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'669'168, sur la rubrique comptable 34.332.
- 5. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires totalisant CHF 1'669'168,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote

La délibération est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.



10. <u>Demande d'un crédit de CHF 50'000,- en vue du remplacement de la motopompe de la compagnie des sapeurs-pompiers. (DA-14-10)</u>

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué au Service du feu, rappelle que l'objet a longuement été discuté en commission de la circulation, transports, service du feu et protection civile. Il y a eu une présentation du véhicule. M. Decrey n'a donc rien à ajouter, sinon à encourager à voter ces crédits, que ce soit pour la motopompe ou pour le véhicule.

M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 10 juin 2014 :

La Commission de la Circulation a siégé le 10 juin 2014 dans les locaux de la compagnie des sapeurs-pompiers en présence de Monsieur Philippe Decrey, du Capitaine Angel Mato et du Lieutenant Marco Imstepf.

Sous point I) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2014 est approuvé par 9 oui et I abstention.

Sous point 2) de l'ordre du jour figure le remplacement du fourgon Chevrolet Sport Van G20 par un véhicule multi-usages et le remplacement d'une motopompe.

Le remplacement de ces deux éléments est à situer dans le cadre du renouvellement nécessaire des véhicules que la compagnie entame depuis quelques années. La vétusté et les inconvénients y relatifs tant du fourgon que de l'actuelle motopompe sont relevés. Le Commandant Mato et le Lieutenant Imstepf expliquent aux commissaires les aspects techniques et les avantages logistiques et organisationnels qu'apporterait l'achat d'un véhicule multi-usages et d'une nouvelle motopompe dans les tâches de la compagnie. En termes de chiffres, les deux achats souhaités se monteraient respectivement à CHF 50'000.- et CHF 130'000.-

Au vote, le remplacement de la motopompe est accepté par 9 oui et une abstention. Le véhicule est quant à lui approuvé par la Commission par 9 oui et une voix contre.

- M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
- la commission était confrontée à un crédit de CHF 50'000,- relatif à l'acquisition d'une 2^{ème} motopompe pour le Service du Feu et d'Interventions.

<u>Au vote</u> :

- Ce crédit est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Didier Mayor, au nom du groupe MCG:

Le groupe MCG de Thônex accepte la demande de crédit de CHF 50'000.- pour le remplacement de la motopompe de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex. La motopompe date des années 1960. Vu la vétusté, il est nécessaire de remplacer ce genre de matériel par du matériel plus efficace.



M. Stephen Knörr, au nom du groupe UDC:

La présente prise de position du groupe UDC concerne aussi bien le point 10 que le point 11 de l'ordre du jour.

Lorsque nous avons pris nos fonctions au sein du Conseil municipal de Thônex, la situation de notre compagnie de sapeurs-pompiers volontaires ressemblait beaucoup à l'état de l'armée française en 40.

Des cadres, des hommes compétents et biens formés, emplis d'enthousiasme et d'abnégation mais desservis par un matériel dépassé, des véhicules hors d'âge, en un mot obsolètes.

Les bons ouvriers méritent de bons outils. La technologie, la gamme des interventions mais aussi les dangers ont changé. Il est de notre devoir de fournir à nos pompiers le meilleur des équipements afin qu'ils puissent répondre aux défis futurs ainsi qu'aux nouvelles missions que la loi leur a attribuées.

Avec ces deux dernières acquisitions, le panel des besoins en véhicules de notre compagnie est presque complet. Il ne manque plus au tableau qu'un nouveau véhicule d'intervention pour l'officier de piquet.

Une coquetterie peut-être, l'avenir nous le dira. Nous sommes au seuil de changements radicaux. Le développement de Thônex voulu par cette assemblée, l'urbanisation imposée par le diktat du canton nous forcent à de profondes réflexions.

L'agrandissement de la caserne actuelle, son remplacement ou la création d'une antenne sur l'Arlésienne des communaux d'Ambilly, les transferts de charges imposés par le canton et pourquoi pas dans un lointain futur une menace de regroupement Arve-Lac sont des éléments dont nous devons tenir compte.

Tout en restant vigilant sur le nombre de chauffeurs formés à la conduite des véhicules spéciaux qui nous interpelle, le groupe UDC votera favorablement les deux crédits demandés ce soir.

Nous profitons de cette tribune pour remercier tous les hommes, les cadres de notre compagnie, actifs, retraités ou anciens pour l'ensemble de leur travail.

M. Ashwani Singh fait la déclaration suivante au nom des groupes PLR et PDC, pour les points 10 et 11 de l'ordre du jour :

Mesdames et messieurs et chers collègues,

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été rapporté par les Présidents des commissions de la « Circulation, transports, service du feu et protection civile » et des « Finances » au sujet des besoins en équipement de notre compagnie de sapeurs-pompiers.

En effet, la compagnie nous a donné des explications probantes sur le besoin de matériel; ces besoins ont été examinés successivement par les commissions de la « Circulation, transports, service du feu et protection civile » et des « Finances », où elles ont fait l'objet d'une acceptation respectivement à une majorité écrasante, puis unanime.

Nous avons la chance à Thônex de disposer d'une compagnie qui, après avoir fait il y a quelques années l'objet d'attaques injustifiées par des chercheurs de polémique, marche aujourd'hui la tête haute et fait l'envie d'autres communes. Nous devons la soutenir, car ses besoins en matériel ne relèvent ni du luxe, ni de caprices.



Aussi, je vous invite à accepter sans réserve les montants demandés sous les points 10 et 11 et vous en remercie d'avance.

M. Enrico Castelli, au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Pour les points 10 et 11 de l'ordre du jour, je ne ferai pas une intervention aussi dithyrambique que MM. Knörr et Singh, simplement pour signaler que nos deux groupes soutiendront ces deux demandes de crédit qui, comme je l'ai évoqué dans le rapport de la commission, vont dans le sens d'un renouvellement de matériel ancien et vétuste de la compagnie. On peut se réjouir de mettre à disposition ces nouveaux équipements pour le bon fonctionnement de la compagnie.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le calendrier de renouvellement des véhicules de la compagnie des sapeurs-pompiers demandé par la commission des la Circulation, transports, service du feu et protection civile du 24 janvier 2012,
- Attendu que le premier remplacement des deux motopompes a été validé par le Conseil municipal en date du 20 mars 2012 et qu'il convient de valider la commande de la deuxième unité, sans remorque,
- Vu l'offre de la société ROSENBAUER AG à Oberglatt,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile du 10 juin 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000,- en vue du remplacement de la motopompe de la compagnie des sapeurs-pompiers.
- 1. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 2. D'amortir cette dépense de CHF 50'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2024.

Au vote

La délibération est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.



- 11. <u>Demande d'un crédit de CHF 130'000,- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurspompiers. (DA-14-11)</u>
 - M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué au Service du feu, n'a pas grand-chose à dire puisque les déclarations ont été faites sur les deux points, 10 et 11. En revanche il aimerait répondre à des interrogations, entre autres celle de M. Knörr qui avait posé la question de savoir si c'était le dernier véhicule que la commune allait acheter. Concernant le véhicule de piquet qui sera le prochain véhicule à changer, M. Decrey tient à informer qu'il a bon espoir d'un achat commun entre les communes des Trois Chêne.
 - M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile indique que le rapport de la séance du 10 juin 2014 dont il vient de donner lecture inclut le point 10.
 - M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
 - la commission a traité une demande de crédit de CHF 130'000,- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule multi-usages pour le Service du Feu et d'Interventions.

Au vote:

- Ce crédit est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Didier Mayor, au nom du groupe MCG:

Le groupe MCG de Thônex accepte la demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex. Pour l'efficacité de l'intervention lors d'un sinistre, il faut quatre éléments importants, la rapidité de l'intervention, le nombre d'hommes à disposition, la connaissance et l'expérience afin de maîtriser un tel sinistre et un matériel adapté aux circonstances.

M. Stephen Knörr remercie M. Decrey de sa réponse et le félicite de son acharnement à obtenir quelque chose de la part des communes voisines. Petit à petit, l'oiseau fait son nid, on va y arriver!

[Applaudissements]



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le véhicule Chevrolet Sport Van G20 acquis par la commune en 1984 ne correspond plus aux normes de sécurité actuelles qui imposent des transformations importantes (toutes les places assises doivent être équipées de ceinture de sécurité) de plus lors du prochain passage au contrôle périodique le véhicule ne sera plus autorisé à transporter du personnel à l'arrière ce qui réduira sa capacité à 2 hommes, la norme antipollution, la consommation de carburant élevée, etc..
- Attendu qu'un fourgon est le véhicule idéal qui permet d'intervenir rapidement sur la commune, capable de transporter un nombre d'hommes (minimum 8) et un matériel modulable selon les besoins de l'intervention,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile du 10 juin 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

décide

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000,- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurs-pompiers.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 130'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2024.

Au vote

- La délibération est acceptée par 17 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions soit à la majorité.
- 12. <u>Demande d'un crédit de CHF 386'000,- en vue du réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts. (DA-14-12)</u>
 - M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture, loisirs et jumelage, rappelle le débat qui a eu lieu en commission de la Culture sur ce sujet. Il peut répondre à certaines questions posées.



A M. Haldimann qui s'interrogeait sur des parquets recouverts de résine, M. Decrey peut dire que l'entreprise spécialisée contactée a donné les principale raisons de ne pas y recourir, la résistance à l'usure est moins bonne, le coût ne serait pas moins onéreux. En outre, il n'est pas possible de poser une résine sur un parquet existant et il serait nécessaire de couler une mini-chape pour avoir le même niveau qu'actuellement, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires. Enfin la réalisation prendrait plus de temps et il pourrait y voir des risques de fissure. Le Conseil administratif entend néanmoins examiner d'autres solutions.

- M. Marcel Constantin, vice-président de la commission de la Culture, loisirs et jumelage en remplacement de M. Philippe Zaugg, Président, indique qu'il a déjà donné lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 août 2014 intégrant ce point.
- M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
- la commission s'est penchée sur la demande de crédit de CHF 386'000,- en vue du réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-des-Arts.

La liste des travaux à effectuer respectivement l'achat d'un nouvel équipement a donné lieu à une discussion animée.

En conclusion, la commission s'est prononcée favorablement par 8 oui et 3 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. Stephen Knörr, pour le groupe UDC :

C'est la mort dans l'âme que nous constatons le manque de lucidité de nos prédécesseurs. Leur choix inadéquat des matériaux, une salle polyvalente qui ne l'est donc pas nous oblige à un coûteux réaménagement.

Mais aujourd'hui, nous pouvons nous targuer de disposer d'une culture de proximité conduite 'par des personnes compétentes et appréciées que nous remercions au passage de leur engagement et pour leur travail. Les spectacles sont de qualité et les artistes talentueux.

Nous disposons donc d'une culture de proximité qui fonctionne. Malheureusement elle n'a pas encore trouvé son public et le succès n'est pas toujours au rendez-vous. Pour la relancer, il est nécessaire de lui trouver une salle qui s'approche plus de la convivialité nécessaire à cette forme de culture.

La salle des fêtes de Thônex est un gros paquebot qui nécessite un équipage nombreux. Elle peut effrayer les spectateurs cernés par des sièges vides. Pour les artistes aussi, il est plus gratifiant de se trouver face à une salle plus petite pleine que de jouer dans une grande salle aux rangs clairsemés, même si, au final, le nombre de spectateurs est identique.



Le groupe UDC accepte cette demande de crédit tout en espérant que dans quelque mois, on ne nous demandera pas de réaménager le chalet Nicolas.

M. Didier Mayor, au nom du groupe MCG:

Le groupe MCG accepte la demande de crédit de CHF 38'600.- pour le réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-des-Arts. Ce bâtiment date de l'an 2000, il est récent, nous espérons que ces transformations et réparation de parquet dureront plus que 15 ans.

M. Philippe Noël, au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Nos groupes soutiennent sans réserve le projet de réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-des-Arts. Simplement dire que dans quelques années, le fait de disposer de cette salle nous semblera une évidence, nous serons extrêmement contents de l'avoir et ceux qui ont quelques réserves verront qu'elles seront levées. Une remarque encore. Nos remerciements au Conseiller administratif en charge pour avoir très rapidement exploré les éventuelles possibilités de la résine et nous avoir donné une réponse très claire et, plus généralement, son engagement dans ce dossier pour faire avancer la réalisation de cette nouvelle salle de grandeur moyenne – comme l'a très bien expliqué M Knörr – qui permettra de réaliser une série de spectacles dans la commune, merci.

M. Marcel Constantin, au nom du groupe PLR:

Nous soutiendrons l'aménagement de la salle de spectacles du Bois-des-Arts afin de désengorger la salle des fêtes de Tronchet. Toutefois, nous demandons aux Conseillers administratifs de contrôler les frais d'aménagement.

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'en automne 2013 la commission Culture, loisirs et jumelage a chargé le Conseil administratif d'étudier des aménagements de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts dans le but de pouvoir mieux exploiter le potentiel de cette salle d'une capacité de 250 places,
- Attendu que des utilisateurs potentiels ont été approchés et ont confirmé qu'une salle de cette qualité et pouvant accueillir ce nombre de spectateurs serait un atout pour la commune à la condition que des travaux soient réalisés et que les installations techniques nécessaires soient exécutées,
- Vu le projet établi par le service technique communal avec l'aide d'une entreprise spécialisée et les conseils de la société Opus One en ce qui concerne les équipements scéniques,



- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, loisirs et jumelage du 28 août 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 386'000,- en vue du réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 386'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2034.

<u>Au vote</u>

- La délibération est acceptée par 19 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.
- 13. <u>Demande d'un crédit de CHF 256'000,- en vue du remplacement des vitrages des immeubles sis au chemin Edouard-Olivet N°10 à 16. (DA-14-13)</u>
 - M. Marc-André Haldimann annonce qu'il se retire des débats et ne votera pas ce point, car il est directement concerné.
 - M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments remarque que chacun a reçu les caractéristiques du changement des vitrages. Le Conseil administratif a procédé à différents appels d'offre et il s'est également basé sur les offres des autres copropriétés. Bien entendu, M. Decrey encourage à voter ce crédit.
 - M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
 - un crédit de CHF 256'000,- en vue du remplacement des vitrages des immeubles sis au chemin Edouard-Olivet 10 16 a été présenté aux commissaires.
 - Ce crédit est accepté par 10 oui et 1 abstention par un commissaire qui habite dans ces immeubles et qui n'a pas pris part à la discussion.

Aux votes :

- L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » donc à l'unanimité (1 retrait)
- La discussion immédiate est acceptée par 19 voix « pour », donc à l'unanimité (1 retrait)



La discussion est ouverte :

M. Didier Mayor, pour le groupe MCG:

Le groupe MCG accepte la demande de crédit pour le montant de CHF 256'000.- pour le remplacement du vitrage des immeubles sis chemin Edouard-Olivet N° 10 à 16. Le remplacement de 185 fenêtres à CHF 256'000.- coûte CHF 1'383 par fenêtre. On espère qu'une économie de consommation d'énergie sera réalisée pour un tel montant. En effet, le coût des fenêtres étant de CHF 210'000.-, un montant de CHF 46'000.- pour les imprévus et honoraires de régie représente le 18% du coût total. C'est énorme.

 M. Claude Détruche aimerait répondre à M. Mayor que le montant porté sous « Divers et imprévus » ne veut pas dire qu'il sera utilisé en totalité. Cependant, il faut toujours être conscient d'imprévus dans une telle opération.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 3^{ème} viceprésidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la construction des immeubles d'habitations situés au chemin Edouard-Olivet remonte à environ 25 ans et qu'ils nécessitent aujourd'hui quelques travaux de rénovation.
- Vu la volonté d'améliorer le bilan thermique de ces bâtiments afin de diminuer la consommation énergétique de ce groupe d'immeubles ;
- Vu le préavis favorable émis par la commission des Finances le 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

- 1. D'approuver le remplacement de 185 fenêtres et portes fenêtres des bâtiments situés aux numéros 10 à 16 du chemin Edouard-Olivet construits sur la parcelle N° 5382 du cadastre de la commune de Thônex et figurant au patrimoine financier de la commune.
- 2. D'ouvrir un crédit de CHF 256'000,- destiné à la réalisation du projet décrit au point 1.
- 3. De financer cette opération par la trésorerie excédentaire des immeubles 10 à 16 chemin Edouard-Olivet à hauteur de CHF 256'000,-.
- 4. De comptabiliser cette dépense nette prévue de CHF 256'000,- dans le financement spécial des immeubles locatifs (rubrique 288).

Au vote

La délibération est acceptée par 19 voix « pour » soit à l'unanimité.



14. <u>Demande d'un crédit de CHF 269'250,- en vue de la mise en séparatif des</u> collecteurs intercommunaux à la rue Peillonnex à Chêne-Bourg. (DA-14-14)

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, indique que l'ouverture de ce crédit est en fait une opération blanche parce que la mise en séparatif est entièrement sur la commune de Chêne-Bourg. Dans la mesure où la commune de Thônex dépend du bassin de Peillonnex, c'est à ce titre qu'elle participe à une part des travaux à hauteur de 25%. Par la subvention cantonale, elle va récupérer CHF 54'254.-, le solde étant financé par le fonds intercommunal qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015.
- M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
- un crédit de CHF 269'250,- a été traité qui concerne la mise en séparatif des collecteurs intercommunaux à la rue de Peillonnex à Chêne-Bourg dont le remboursement interviendra par le fonds intercommunal.

<u>Au vote</u> :

- Ce crédit est accepté à l'unanimité.

Aux votes :

- L'entrée en matière est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.
- La discussion immédiate est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Mme Jeanne-Rose Furrer, pour le groupe UDC :

Le groupe UDC va voter favorablement cette demande de crédit, uniquement rassuré par la teneur du quatrième considérant.

La parole n'étant plus demandée, M. Stéphane Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le bassin versant dénommé « bassin Peillonnex » est situé sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et Thônex,
- Vu la réalisation, par la commune de Chêne-Bourg entre 2013 et 2014, des collecteurs de la rue Peillonnex sur le tronçon compris entre la rue François-Perréard et la rue François-Jacquier,



- Vu le décompte final des travaux réalisé par la commune de Chêne-Bourg, la vérification de celui-ci par le service cantonal de la planification de l'eau et la validation du calcul de la clé de répartition financière intercommunale,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des Finances le 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 269'250,- à titre de participation à la construction du collecteur intercommunal de la rue Peillonnex.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 269'250,- à laquelle il convient de déduire la subvention cantonale de 22 % de CHF 59'235,-, soit au total CHF 210'015,-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2044 étant précisé que cette somme nette de CHF 210'015,- sera intégralement remboursée à la commune par le Fonds intercommunal d'assainissement entre 2015 et 2054.

Au vote

- La délibération est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.
- 15. Demande d'un crédit de CHF 1'440'000,- en vue de l'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse situés à la rue de Genève 91 afin de les aménager en cellules de détention. (DA-14-15)
 - M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la Sécurité et aux Travaux & Bâtiments, entend d'abord souligner l'opportunité qui est offerte à la commune de pouvoir réagir à l'appel du Crédit Suisse qui cherche à remettre des locaux situés dans un endroit idéalement sécuritaire pour le poste de police.
 - Il rappelle ensuite l'augmentation des compétences des APM qui oblige à trouver des locaux, soit d'auditions, soit de « violons ».
 - M. Détruche apporte deux précisions d'importance, suite aux discussions qui ont eu lieu dans les commissions de Sécurité et des Finances. Dans un premier temps, la commune avait l'accord oral du Conseil d'Etat de l'engagement de la police cantonale dans ce projet puisqu'elle doit faire face actuellement à une crise de locaux. Un courrier de la direction de la police cantonale vient d'être adressé dans ce sens. Deuxièmement, les Conseillers administratifs délégués à la sécurité des Trois Chêne se sont rencontrés et la question est ouverte sur une entrée en matière.



- M. Philippe Calame, vice-président de la commission des Finances en remplacement de M. Roth, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2014 :
- la commission était confronté à un crédit de CHF 1'440'000,- en vue de l'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse, situés à la rue de Genève 91, afin de les aménager en cellules de détention. Il s'agit d'une surface d'environ 350 m² pour laquelle le prix semble raisonnable.
 - Après une discussion animée, la commission vote le crédit à l'unanimité.
- M. le Président n'a pas été informé que la commission des Sports, sécurité, police et militaire s'était réunie au mois de juin. Après confirmation de M. Philippe Guex qu'il s'agissait d'un oubli, il passe la parole à M. Marc-André Haldimann.
- M. Marc-André Haldimann, Président de la commission des Sports, sécurité, police et militaire souligne au préalable qu'il est bon de jaillir à la lumière du jour et de réparer un oubli qui est rassurant, ce qui veut dire que la sécurité et l'harmonie règnent à Thônex. Puis il donne lecture du rapport de la séance du 3 juin 2014

Ouverte à 18h32 et après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, la séance s'est focalisée sur le point 2 dévolu au bilan et aux perspectives de notre police municipale au regard de ses nouvelles compétences. M. Patrick Moynat, chef de poste, accompagné de Mme Nathalie Lacombe, adjointe a évoqué avec sa compétence coutumière ces deux aspects.

Sur le plan du bilan,

L'augmentation des effectifs (11 agents) se traduit sur le terrain par une recrudescence des campagnes de sensibilisation routière et des contrôles de circulation.

L'augmentation des missions sécuritaires va de même : si les interventions portant sur la salubrité sont stables, celles en lien avec le maintien de la tranquillité sont en nette recrudescence, tout comme les réquisitions de la police cantonale. En revanche, la mendicité a fortement chuté.

L'application des sanctions n'est pas aveugle, en témoigne la baisse réjouissante du nombre des contraventions. Les dénonciations sont toutefois en hausse.

La couverture horaire depuis mai 2013 comprend un horaire de jour, de 6h. à 18h.30 et un horaire de nuit, de 19h. à 2h. du matin. Cette dernière plage horaire s'avère particulièrement bénéfique pour la lutte contre les incivilités et le bruit. Elle entraîne par ailleurs de fréquentes prolongations d'horaire.

Le fil rouge 2012-2013 a permis un ilotage réussi et une sensibilisation accrue. Le fil rouge 2014-2015 portera essentiellement sur l'acquisition des nouvelles compétences grâce à la formation des agents.

Ces nouvelles compétences représentent un transfert de charges important de la police cantonale vers les polices municipales, notamment avec l'introduction des contrats locaux de sécurité, l'intensification de la lutte contre les stupéfiants, les armes et l'alcool. Un des grands soucis apparu est la masse administrative générée par ce transfert.



Le futur sera également guidé par la mise à niveau des moyens opérationnels et passera aussi par des directives claires émanant du Ministère public, aujourd'hui toujours attendues.

En point 3, le CSSM sera fortement sollicité pour répondre aux besoins pendant la rénovation des vestiaires du stade des Trois Chêne. Par ailleurs la population a depuis peu bénéficié des agrès extérieurs mis en place devant le CSSM dans le cadre du concept d'Urban training qui voit aussi la présence d'un coach tous les mardis soirs.

En point 4 Divers, M. le conseiller administratif Détruche en charge présente le projet d'acquisition des locaux du Crédit Suisse pour en faire un centre de première audition et de détention. Ce projet rendu indispensable par les nouvelles compétences de la police municipale a le mérite de rendre possible une démarche intercommunale et en lien avec la police cantonale dont les locaux sont voisins. Les commissaires jugent ce projet des plus intéressants et se réjouissent de le suivre.

La séance est levée à 20h30.

Aux votes :

- L'entrée en matière est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.
- La discussion immédiate est acceptée par 20 voix pour soit à l'unanimité

La discussion est ouverte :

M. Alain Nicolet fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR soutiendra ce projet ambitieux voir visionnaire pour notre commune. Car il apporte une solution efficace à un problème en devenir. Saluons ici le réel travail d'anticipation entrepris par nos élus et notre administration.

Le rôle que joue aujourd'hui la police municipale dans la vie et la sécurité de la commune devient de plus en plus important. D'une police rurale mal utilisée, avec des compétences obsolètes il y a encore 20 ans et regardée avec une certaine suffisance par la police cantonale, force est de constater que la sécurité de proximité aujourd'hui se vit au quotidien grâce à nos APM. Les contrats locaux de sécurité que propose le canton sont encore à l'essai mais les résultats le démontrent : Sécurité = proximité et flexibilité, or seul la police municipale est aujourd'hui en mesure d'offrir ce service.

La mise en place d'un poste avec des cellules d'audition et de détention est donc une étape supplémentaire et rappelons-le incontournable avec les nouvelles prérogatives exigées par la loi sur les polices municipales. Par ailleurs, ce poste sera sur la commune et donc proche des lieux d'interventions de nos policiers, il répond à ce souci de proximité parce que ce poste ne sera pas un ersatz construit avec des containers, devant la Mairie ou derrière la villa Vincent ; il disposera d'un nombre appréciable de cellule ainsi que d'une salle LAVI, ce qui est un gage de flexibilité indéniable. Imaginons un seul instant que par manque d'anticipation, nos policiers passent plus de temps à convoyer des potentiels malfaiteurs à travers le canton, à la recherche de cellules. Nous avons reconstruit une police, ce n'est pas pour la transformer en un service de convoyeurs.



Finalement cet achat permettra d'ancrer le poste de police cantonal sur notre commune. Nous savions que les gendarmes étaient à l'étroit dans leurs locaux. Un déménagement dans d'autres locaux sur les trois chênes nous aurait porté un coup. En obtenant l'assurance que la police cantonale reprendra une partie de la surface pour augmenter ses propres violons, nous avons ainsi l'assurance à moyen terme que le poste de Chêne restera centralisé....à Thônex.

Le groupe PLR se réjouit de cette avancée.

M. Andrew Arpidone, pour le groupe PDC :

Pour clore cette longue litanie de crédits d'investissement, at last but not least, nous voici à celui qui revêt probablement le caractère le plus impératif. Avouons tout de même qu'au moment de sortir la calculatrice en cumulant le prix d'achat des locaux et celui des travaux inhérents, nous nous sommes demandés si ces fameux violons avaient été conçus par un émule de Stradivarius. Puis la raison l'a emporté sur la froideur des solutions.

Contrairement à celui qui ne voit dans cet investissement d'environ 2.5 millions dont un montant de CHF 1.444'000.- voté ce soir que par le petit bout de la lorgnette, il s'agit en réalité de définir notre politique en matière de sécurité pour les prochaines décennies.

Synergie police cantonale / police municipale, partenariats intercommunaux dont les modalités et l'identité des partenaires restent encore à définir, opportunité d'acquérir une arcade pignons sur rue sont autant de points positifs à mettre au crédit de cet investissement.

Mais le point avant tout à mettre en exergue est le fait de s'assurer une présence de la police cantonale sur notre territoire à moyen terme en tout cas. En effet, l'intérêt de cette dernière pour l'occupation d'environ 50% de la surface confirme l'intérêt du canton au maintien de ce poste stratégiquement idéalement placé à quelques encablures de la frontière. Nous avons tous en tête les derniers événements tout droit sortis d'un « *blog monster* » américain durant lesquels la police genevoise avait montré tout son sang-froid et l'absolue nécessité d'être en ces lieux.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC votera positivement cette demande de crédit et vous recommande chaudement d'en faire de même. Nous faisons également toute confiance au Conseil administratif pour mener à bien les discussions intercommunales précitées selon les volontés de la dernière commission finances.

M. Didier Mayor, pour le groupe MCG:

Le groupe MCG accepte la demande de crédit de CHF 1'400'000 pour l'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse situés à la rue de Genève 91 afin d'aménager des cellules de détention et de créer un nouveau poste pour les APM de Thônex. Le MCG soutiendra toute demande de crédit. Il faut faire en sorte que le poste de police soit ouvert 24 heures sur 24 afin de répondre à la demande de la population de Thônex et des environs. Concernant le coût des transformations des locaux de ce bâtiment qui doit dater probablement des années 1960 à 1970, a-t-on le manifeste sur le détail de la construction, ce bâtiment compte-t-il de l'amiante ou non, il faudra approfondir.



M Stephen Knörr, pour le groupe UDC :

Le groupe UDC fait le parallèle entre cette demande de crédit et !es deux points relatifs a l'achat des véhicules destinés aux pompiers. Il est effectivement difficile, voire impossible de remplir correctement de nouvelles missions si les moyens correspondant ne sont pas fournis.

L'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013 de la nouvelle loi sur !es agents de police municipale donne à ces derniers de nouvelles compétences, de nouvelles responsabilités qui englobent l'accomplissement d'actes judiciaires. Au même titre que la gendarmerie, les APM deviennent !es collaborateurs directs du Procureur Général. Je précise pour les personnes autour de cette table qu'à partir de maintenant, les réquisitions cantonales sont prioritaires par rapport aux missions communales.

Une fois la formation nécessaire suivie et avalisée par de nombreux examens, les agents de police municipale sont autorisés à mener des interpellations, des interrogatoires, et ceci plus particulièrement dans le cadre de la loi sur les stupéfiants, et de la loi fédérale sur les étrangers. Ils peuvent aussi être requis lors d'accidents de circulations.

Pour être pleinement opérationnels, ii leur faut disposer de locaux adéquats comme des salles d'auditions, des salles destinées à l'écoute des victimes et bien sûr des cellules. Tous ces locaux doivent être conformes aux réglementations en vigueur et basées sur les droits de l'homme. Ceci répond à l'interrogation de M. Arpidone : les règlementes relatifs à ces locaux sont beaucoup plus sévères et encore plus stricts que pour une pouponnière ou une crèche.

Aucune commune sur la rive gauche n'est actuellement équipée de telles installations. Il faut le reconnaître, le poste de gendarmerie de Chêne est à l'étroit mal équipé et rarement occupé. Notre police municipale n'a pas d'autre choix que de se rendre soit au poste des Pâquis, soit à celui de Lancy-Onex, seuls postes de gendarmerie entièrement conformes aux diverses réglementations. Une solution de secours peut parfois être trouvée grâce au poste de l'autoroute.

Nous sommes tous ici conscient des divers problèmes de circulation que Genève traîne comme un boulet (à ce propos allez voter mais juste). Une patrouille d'APM obligée de se rendre au suivi judiciaire à Lancy-Onex serait perdue pour la commune pendant plusieurs heures.

La possibilité de disposer de nos propres locaux à coté du poste de Chêne permettrait aux agents d'établir dans un lieu sécurisé et dans les plus brefs délais les premiers actes imposés par leurs nouvelles tâches. Si lors de l'audition, il apparaît que le cas échappe aux compétences des APM, la transition d'un service à l'autre sera grandement facilitée. Une synergie sera ainsi créée.

Coincée dans ces murs la gendarmerie a tout à y gagner. Ce qui nous permettra de nous assurer de la pérennité de l'implantation du poste de gendarmerie de Chêne sur notre territoire.

Le groupe UDC votera ce crédit et vous engage à en faire de même.



M. Marc-André Haldimann au nom de groupe VI-VE et du groupe Socialiste :

Le caractère visionnaire du projet, pour une fois on devance l'appel et on a une vision prospective bien au-delà du moyen terme, donc je salue ici l'effort du Conseil administratif en ce sens. On relève également avec plaisir son côté pratique, il se trouve à proximité immédiate et c'est un élément d'importance. Troisièmement, on note également le positionnement géographique idéal à la frontière entre deux communes, ce qui pourrait peut-être à terme amener, ce qui nous est cher, une intercommunalité aussi à cet égard. Quatrièmement, on relève aussi la proximité et le lien évident avec la police cantonale avec une grande satisfaction. Les groupes VI-VE et Socialiste rejoignent donc en grande partie ce qui a été dit auparavant et vont voter résolument en faveur de ce projet nécessaire.

 M. Pascal Uehlinger tient à préciser que si le vote est positif ce soir, ce point sera à l'ordre du jour de la réunion de tous les magistrats Arve-et-Lac concernant une possible intercommunalité au niveau de ces surfaces.

Mme Macchiavelli souhaiterait faire remarquer à M. Mayor que ces cellules de détention vont aussi permettre de répondre à certaines lois en Suisse qui font que la police est souvent débordée.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune a l'opportunité d'acquérir les anciens locaux du Crédit Suisse d'une surface totale de 296m² - dont 50m² en sous-sol, situés à la rue de Genève 91 et que ces derniers permettraient d'aménager des cellules de détention,
- Attendu que la police cantonale, dont les locaux sont adjacents à ceux du Crédit Suisse, cherche des surfaces supplémentaires et que l'Etat de Genève serait prêt à nous louer une surface d'environ 100m²,
- Attendu que ce concept serait intéressant dans le sens qu'il réunirait la police cantonale et la police municipale pour les cas qu'ils ont à traiter en commun,
- Attendu que ces locaux de détention pourraient faire l'objet d'un projet intercommunal avec nos communes voisines et que le Conseil administratif a déjà entrepris des démarches dans ce sens,
- Vu les diverses tractations entamées par le Conseil administratif auprès de la direction du Crédit Suisse,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 septembre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal



- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'440'000,- en vue d'acquérir les anciens locaux du Crédit Suisse, situés à la rue de Genève 91, afin de les aménager en cellules de détention.
- 2. De charger le Conseil administratif de continuer les tractations avec la police cantonale, dans le but de leur louer une partie de ces locaux, ainsi que celles entreprises auprès des communes voisines.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements et de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir cette dépense de CHF 1'440'000, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2044.

Au vote

La délibération est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.

[Applaudissements]

16. <u>Projets de délibération</u>

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

- 17. <u>Projet de motion déposé par le groupe PDC intitulé : « 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Chêne-Thônex dans la Confédération ». (MM-14-03)</u>
 - M. Philipe Calame, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Depuis le 31 décembre 2013 et jusqu'au 19 mai 2015 Genève fête son entrée dans la Confédération suisse et nous avons eu le bonheur de participer aux principales festivités autour du 1^{er} juin de cette année. Nous profitons de cette motion pour remercier le comité d'organisation de ces manifestations et en particulier Monsieur Philippe Decrey notre Conseiller administratif qui en fait partie.

Mais Thônex, respectivement Chêne-Thônex, n'est entré effectivement dans la Confédération qu'en 1816, très exactement le 15 juin 1816, lors de la ratification du Traité de Turin du 16 mars 1816, par S.M. Victor Emmanuel 1^{er}, Roi de Sardaigne et par Monsieur de Reinhard, Bourgmestre en charge du Canton de Zurich et par le Chancelier de la Confédération Mousson.

Cette ratification a également coupé l'ancienne paroisse de Chêne-Thônex en deux, laissant Gaillard à la Savoie et offrant les actuels Chêne-Bourg et Thônex à la République et Canton de Genève.

Et si Thônex, éventuellement en collaboration avec d'autres communes également concernées, fêtait son entrée en Suisse par un événement particulier le 15 juin 2016 ?

Il se trouve qu'à 15 jours prêts aura lieu la fête des écoles sur la place de la Mairie et nous pourrions donc profiter de l'infrastructure montée pour les « promos » pour organiser une manifestation sur notre place des fêtes.



C'est pourquoi notre groupe propose que notre exécutif communal puisse se pencher sur cette question et puisse revenir devant nous avec une proposition de budget pour le bicentenaire de l'entrée de Thônex dans la Confédération.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous donnerez à cette proposition festive et historique.

Pour le groupe PDC Philippe Calame

Références :

Le Traité de Turin du 26 mars 1816 :

http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_A1_07.html

Ses actes de ratifications par S.M. Victor Emmanuel et la Confédération :

http://bit.ly/1nKY9hh

Texte de la motion :

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex

Considérant :

- Le Traité de Turin du 16 mars 1816,
- La ratification dudit Traité le 15 juin 1816,
- Les festivités 2014 du bicentenaire de l'entrée du Canton de Genève dans la Confédération qui ont été applaudies par les citoyens,
- sur proposition du groupe Démocrate-Chrétien,

Le Conseil municipal

invite

*

Le Conseil administratif:

- A étudier la possibilité d'organiser une manifestation pour le bicentenaire de l'entrée dans la Confédération de Thônex :
- 2. A étudier cette manifestation avec d'autres communes limitrophes également concernées par ledit Traité et désireuses de participer (p.ex. Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge, Meinier, Vandoeuvres ou Choulex).
- 3. A tenir informer des propositions la Commission de la Culture, loisirs et jumelage.
- 4. A proposer un budget pour cette manifestation.

La discussion est ouverte :



M. Ashwani Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Le groupe PLR salue l'initiative du groupe PDC car en effet l'entrée de Thônex dans la Confédération mérite pleinement d'être célébrée par une ou plusieurs manifestations le moment venu, à savoir en juin 2016.

Toutefois, cet événement historique concerne également la commune de Chêne-Bourg. Et même si son rattachement à la Suisse est bien antérieur à celui de ses deux autres consœurs, cette date intéresse bien sûr également Chêne-Bougeries, car à l'issue des remous ayant chevauché la fin du 18ème et le début du 19ème siècle, cette dernière a perdu son état de commune frontalière pour se retrouver désormais flanquée à son côté est par Chêne-Bourg et Thônex, la frontière française ayant reculé par-ci de quelques centaines de mètres, par-là de quelques kilomètres. Aujourd'hui, en plus de partager une longue histoire ainsi qu'une géographie de proximité, nos trois communes collaborent étroitement dans différents domaines, notamment en matière de sport et de culture.

Aussi, notre groupe propose le renvoi de cette motion, qu'encore une fois nous saluons vivement, en commission Culture et donc de l'amender selon les termes suivants :

« invite

 Le Conseil municipal à renvoyer cette motion en commission Culture afin que celle-ci examine notamment la possibilité d'impliquer le 4C pour l'organisation d'une ou de plusieurs manifestations sur les trois communes. »

M. Stephen Knörr au nom du groupe UDC:

Question au groupe qui a déposé cette motion. Pourquoi diable présenter en septembre 2014 une motion qui concerne une date en 2016 ?

A la lecture de cette motion, le groupe UDC ne peut qu'apprécier le doigté de la manœuvre. Comme lors d'une partie d'échecs lorsqu'un adversaire développe sa stratégie et place ses pions avec habileté.

Une belle motion sans risque puisqu'elle ne s'encombre pas d'un budget, qu'elle pose l'entier du problème sur le bureau du conseil administratif et qu'enfin elle s'appuie sur un sujet que franchement, personne n'oserait attaquer de front. Surtout elle permettra de revenir régulièrement sur le devant de la scène.

Elle permet aussi, pour celles et ceux qui réduisent l'activité politique à une simple course aux motions, d'ajouter une encoche sur la crosse de leur Colt. Cela même si un Colt n'a que six coups et qu'il s'agit d'une arme depuis longtemps démodée.

Nous allons soutenir cette motion et déposer l'œuf dans le nid du Conseil Administratif. Comme il est prévu dans notre règlement nouvellement modifié, une motion n'a rien de contraignant, le Conseil Administratif est donc libre de le couver ou pas cet œuf.

De toute façon puisque le but principal est d'occuper la place et de faire « causer » dans les chaumières nous la retrouverons certainement en finance pour le budget.

Relevons toutefois que c'est avec la gouaille propre aux populistes que nous nous plaisons a constater que dans leurs invites les auteurs de la motion ont écarté de la fête les territoires français pourtant acteurs et non des moindres de ce traité... Est-ce qu'enfin l'idée que le Grand Genève est une utopie dangereuse fait son chemin chez nos adversaires ?



M. Philippe Decrey n'irait pas jusqu'à ce que M. Knörr vient d'exprimer. Il ne s'arrêtera pas non plus à ce que le PLR a dit concernant le 4C. Il pense qu'il faut aller plus loin, non seulement au niveau des Trois Chêne mais Arve-et-Lac également, notamment les communes de Veyrier ou Troinex. Ce serait l'occasion de se retrouver sur une place de fête et de rassembler toutes ces communes qui apporteront leur savoir faire. Effectivement, il est bon de s'y prendre assez tôt et de demander à l'Etat à quel moment certaines communes sont entrées dans la Confédération. M. Decrey voit donc cette manifestation de manière très large, voire même de faire participer les communes frontières. Cela permettra de réactiver des liens qui ont disparu, notamment avec la commune de Gaillard.

M. Alain Dupraz au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Nous sommes patriotiques, ce qui ne veut pas dire nationalistes, nous faisons la distinction Nous soutiendrons donc cette motion sans arrière-pensée. Nous regrettons simplement que le groupe démocrate chrétien n'ait pas su faire preuve du même patriotisme lorsqu'il s'agissait de voter une motion, toute aussi patriotique, qui ne venait pas de droite, comme ce fut le cas en début d'année avec notre demande d'étudier seulement un rapprochement avec une commune suisse alémanique.

M. Philippe Calame souligne que le groupe PDC n'est pas opposé à un renvoi en commission Culture plutôt qu'à un seul endroit, le Conseil administratif. Néanmoins, il trouverait dommage de suivre la proposition faite par le PLR de renvoi en 4C parce que cela couperait la possibilité de participer aux communes Arve-et-Lac de Veyrier et Troinex, qui sont les principales concernées par ce traité de Turin qui a prévu de couper une partie du territoire de la Savoie et de la France. A noter aussi que le groupe PDC n'est pas opposé à ce que cela se fasse avec Gaillard mais cela serait en quelque sorte célébrer un divorce qui a été imposé de manière seigneuriale, sans l'accord des paroissiens en l'occurrence, puisque cette coupure de la commune de Chêne-Thônex qui comprenait la paroisse de Gaillard à l'époque a été faite sans l'accord de cette dernière.

Pour revenir à la question de M. Knörr de savoir pourquoi le dépôt de cette motion si tôt, alors que la fête n'est prévue que dans deux ans, chacun aura constaté à plusieurs reprises autour de cette table que les discussions avec les communes limitrophes des Trois Chêne prennent du temps et que si on s'y prend à la dernière minute, cela risque de faire échouer le projet. D'autre part, en s'y prenant à l'avance, cela permet également de demander un financement de l'Etat, car le groupe chargé des célébrations du bicentenaire a encore à disposition quelques montants dans son budget. Donc, plus on s'y prend tôt, plus on a de chance que le projet aboutisse, mais si on s'y prend six mois à l'avance, évidemment le projet échouera. Il n'y avait donc aucune autre considération à présenter ce projet si tôt.

M. Andrew Arpidone répond rapidement aux deux interpellations de ses préopinants. D'abord, par rapport à ce qu'a dit M. Knörr, effectivement en tant que membre du comité des fêtes, il croit pouvoir dire que les fêtes d'une certaine envergure ne s'improvisent pas.



D'ailleurs, le comité des fêtes a déjà toutes ses dates jusqu'à fin 2015, ce qui est la preuve quand même qu'on n'entre pas dans l'improvisation lorsqu'il s'agit d'organiser de tels événements. Ensuite, sur le fait de l'opportunité de déposer cette motion maintenant, M. Arpidone croit que c'est un procès qu'on ne peut pas faire au groupe PDC qui dépose des motions tout au long de l'année. Il encourage chacun à relire les derniers procès-verbaux du Conseil municipal. Le PDC ne se contente pas de déposer des motions pendant « l'année des hannetons ». Ensuite, pourquoi n'a-t-on pas parlé de la France, simplement parce que, contrairement à certains groupes, le PDC ne fait pas de phobie à la simple évocation du mot « France ». Il n'a pas vu tout de suite l'intérêt mais M. Arpidone laissera l'auteur de la motion répondre sur ce point. Quant à M. Dupraz, il ne comprend pas véritablement le parallèle qui est fait par rapport à la motion qui a été déposée par son groupe en début d'année. D'abord, ce ne sont pas du tout les mêmes personnes qui vont organiser cette fête. Le comité des fêtes - M. Noël en parlera - arrive à saturation dans sa formation actuelle et c'est illusoire de vouloir rajouter l'organisation d'un événement. Dans le cadre de la motion, il est demandé à la commission culture de s'en occuper et non pas le comité des fêtes qui reste une organisation de miliciens.

M. Alain Dupraz souhaiterait dire deux mots sur l'amendement du PLR. Apparemment, le groupe VI-VE est d'accord de le soutenir, cela semble assez logique de discuter de la motion en commission Culture, mais il ne connaît pas la position du groupe Socialiste. Cela sera effectivement l'occasion de voir – M. Decrey parle d'un maximum de communes –si l'une d'entre elles, en particulier celle qui est la plus concernée par la démarche, la commune de Chêne-Bourg, qui faisait partie de la même commune que Thônex à l'époque, serait intéressée. Il incombera aussi à la commission Culture de voir combien de communes veulent se rallier à cette manifestation. Pour le reste, il n'ajoutera rien aux propos du PDC. A l'époque, il ne se souvient pas du tout d'avoir voulu embrigader le comité des fêtes dans cette histoire, il demandait simplement d'étudier en commission ce projet.

M. Stephen Knörr relève en premier lieu un aspect positif. Effectivement, le groupe PDC va soutenir l'amendement PLR de renvoi en commission. Ensuite, au niveau des choses qui fâchent, on peut certes organiser cet événement en 2016, visiblement, Gaillard est une commune française, à moins qu'entre temps, M. Calame ait des informations sur la future indépendance de la Savoie. Ensuite, M. Arpidone a raison, il observe qu'il se cramponne au chiffre des motions que le groupe PDC dépose chaque année. Même au début de l'année, certes, la couleur du ciel, la forme des nuages, l'épaisseur des couteaux peuvent intéresser mais M. Knörr est d'avis que de tout ramener à un comptage, à une encoche ou à une marque sur le tableau noir, ne fait qu'apporter de l'eau à son moulin et des arguments à sa rhétorique.

M. Enrico Castelli tient à préciser que son groupe ne soutiendra pas un renvoi au niveau du 4C qui ne semble pas adéquat à des discussions avec d'autres communes ou même avec les voisins français.



Par contre, il serait d'avis que ce projet puisse être voté sur le siège. De toute manière, il sera envoyé au Conseil administratif qui reviendra dans la commission concernée avec un projet. Enfin, sur la question des délais, M. Castelli fait remarquer que le journal *Le Chênois* qui va fêter son centième anniversaire en 2015 le prépare depuis bientôt deux ans. Il lui paraît donc raisonnable d'organiser un événement de cette ampleur, le deux-centième anniversaire de l'entrée de Chêne-Thônex dans la Confédération, suffisamment à l'avance.

- M. Philippe Noël aimerait demander à M. Calame comment il voit les choses dans l'expectative de voter un amendement afin que la motion soit renvoyée en commission.
- M. le Président donne lecture de l'amendement, tel qu'il lui a été communiqué par le groupe PLR:

Remplacer:

- invite (non pas le Conseil administratif) mais le Conseil municipal à renvoyer cette motion en commission Culture afin que celle-ci examine notamment la possibilité d'impliquer le 4C pour l'organisation d'une ou plusieurs manifestations sur les trois communes.
- M. Philippe Calame, pour répondre à M. Noël, observe que M. Castelli a relativement bien expliqué la situation. Dans les invites telles que rédigées par le PDC, la commission Culture devait être saisie suite à la première analyse faite par le Conseil administratif. De toute manière le passage en commission Culture, Loisirs et jumelage est prévu. Ensuite, la question est de savoir s'il faut d'abord passer en commission Culture pour donner une mission au Conseil administratif ou s'il vaut mieux que le Conseil administratif fasse des recherches prospectives dans les communes voisines et fasse ensuite rapport à la commission. M. Calame est d'avis que l'on peut directement s'adresser au Conseil administratif sans perdre le temps de passer en commission Culture puisque celle-ci sera saisie de la motion par la suite. Quant à l'amendement PLR dont M. le Président vient de donner lecture, M. Calame estime que le 4C n'a rien à voir avec cette fête pour deux raisons principales : Chêne-Bougeries n'est pas concernée par les deux cents ans de l'entrée de Chêne-Bourg dans la Confédération puisque qu'elle était une commune genevoise depuis bien longtemps. Deuxièmement, le budget du 4C étant limité par les subventions qu'on lui donne, il peut déjà proposer peu de projets et si en plus, on lui donne une mission supplémentaire, il ne pourra plus rien faire d'autre dans les six prochaines années. Donc, le PDC va faire une proposition d'amendement concurrente à celle du PLR, en disant ce qui suit :

Invite

 la Commission Culture et des loisirs à se porter garante des invites suivantes.

Toutefois, le groupe PDC préférerait que cette motion soit directement renvoyée au Conseil administratif.



- M. Philippe Decrey ne veut pas rallonger mais si la motion est renvoyée au niveau du 4C, on « ferme » la porte à l'ouverture à d'autres communes que les Trois Chêne.
- M. Ashwani Singh déclare que le groupe PLR soutiendra la proposition de M. Calame sur la première invite : « Renvoi à la commission Culture »
- M. Marc-André Haldimann annonce, après une rapide consultation, que le groupe VI-VE, les Verts et les Socialistes soutient aussi le projet d'amendement présenté par le PDC.
- M. Philippe Guex, secrétaire général, fait remarquer que si au point 1, il y a renvoi à la commission Culture, le point 3 n'a plus lieu d'être.
- M. Ashwani Singh retire l'amendement PLR.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'amendement proposé par M. Calame c'est à dire la modification de l'invite comme suit :

invite

La commission de la Culture, loisirs et jumelage :

- A étudier la possibilité d'organiser une manifestation pour le bicentenaire de l'entrée dans la Confédération de Thônex.
- 2. A étudier cette manifestation avec d'autres communes limitrophes également concernées par ledit Traité et désireuses de participer (p.ex. Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge, Meinier, Vandoeuvres ou Choulex).
- 3. A proposer un budget pour cette manifestation.

<u>Au vote</u>:

- L'amendement est accepté par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.
- M. le Président donne lecture de la motion amendée :

motion

Considérant :

- 1. Le Traité de Turin du 16 mars 1816,
- 2. La ratification dudit Traité le 15 juin 1816,
- 3. Les festivités 2014 du bicentenaire de l'entrée du Canton de Genève dans la Confédération qui ont été applaudies par les citoyens,



4. sur proposition du groupe Démocrate-Chrétien,

Le Conseil municipal

invite

La commission de la Culture, loisirs et jumelage :

- A étudier la possibilité d'organiser une manifestation pour le bicentenaire de l'entrée dans la Confédération de Thônex.
- 2. A étudier cette manifestation avec d'autres communes limitrophes également concernées par ledit Traité et désireuses de participer (p.ex. Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge, Meinier, Vandoeuvres ou Choulex).
- 3. A proposer un budget pour cette manifestation.

Au vote:

- La motion amendée est acceptée 20 voix « pour » soit à l'unanimité
- 18. <u>Projet de motion déposé par le groupe VI-VE intitulé : « Pour l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire à Thônex ». (MM-14-04)</u>
 - M. Philippe Noël, signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

L'étude du Centre d'Analyse territorial des Inégalités à Genève (CATI-GE), publié en 2014, met en évidence que 21 sous-secteurs (sur un total de 475) sont en grande précarité sociale dans le Canton de Genève. Trois de ces sous-secteurs (Deuxcommunes, Moillesulaz, Thônex-église) se situent sur notre commune et reflètent l'existence de nombreuses familles ayant de la peine à

Par éditeurs, if est in dénia bte que fa rentrée sectaire occasionne des frais supplémentaires qui affectent le budget des familles.

Nous relevons aussi que la Ville de Genève a introduit l'allocation de rentrée scolaire en 2013 et a reconduit cette mesure en 2014 avec succès. La complexité du calcul nécessaire pour définir les ayant-droits - obstacle éventuel à l'introduction de cette mesure - a été levée par la Ville de Genève : ceux qui peuvent recevoir l'allocation de rentrée sont tous les bénéficiaires de subventions pour l'assurance-maladie qui en font la demande expresse.

Convaincus du bon sens et de la valeur sociale ajoutée de cette mesure en faveur des familles satisfaisant aux critères définis ci-avant, les soussignés vous prient de faire bon accueil à la présente motion.

Pour le groupe VI-VE (Vivre à Thônex - Les Verts) Philippe Noël Marc-André Haldimann

Texte de la motion

Considérant :

- l'existence de situations de grande précarité sociale dans notre commune,
- la nécessité de mener une politique de cohésion sociale active en faveur des familles modestes,



- les difficultés rencontrées par ces familles quant aux frais entraînés par la rentrée scolaire,
- l'existence d'une allocation de rentrée scolaire en Ville de Genève depuis 2013,
- les bases de calculs simples (RDU) permettant facilement d'établir les ayants droits de cette mesure,
- Le Conseil municipal

invite

le Conseil administratif à :

- 1. Introduire une allocation de rentrée scolaire de CHF 100.- par enfant en école primaire qui est au bénéfice d'un subside pour l'assurance-maladie.
- 2. Aux mêmes conditions, allouer une allocation de rentrée de CHF 150.-par enfant fréquentant le Cycle d'Orientation.
- 3. Aux mêmes conditions, allouer une allocation de rentrée de CHF 200.-par enfant fréquentant les écoles du niveau post-obligatoire.
- 4. Prévoir une ligne budgétaire de CHF 30 000.- à ce sujet dans le budget communal 2015.
- 5. Présenter les conclusions de son étude devant les commissions du social et des Finances.

La discussion est ouverte :

M. Philippe Calame fait la déclaration suivante au nom des groupes PLR et PDC :

Mesdames et Messieurs,

L'Entente interviendra sur la forme, le principe et le contenu.

Sur la forme du texte proposé, on ne sait pas trop s'il s'agit d'une motion, d'une résolution ou d'une délibération, car l'unité de ce texte en la matière n'est pas très cohérente. Nous leur accorderons néanmoins la recevabilité au bénéfice de la jeune expérience des motionnaires.

Sur le principe, nul ne peut nier notre traditionnel et continuel intérêt pour la famille, traditionnelle ou monoparentale, et les conditions financières parfois délicates que celles-ci peuvent rencontrer.

Nous trouvons donc, sur le fond, l'idée, d'aider certaines familles en début d'année scolaire, pertinente dans la mesure où ces aides sont ciblées et financièrement cohérentes.

Il faut néanmoins rappeler, que contrairement à la France connue pour ces allocations de rentrée depuis des décennies, à Genève, dans l'enseignement obligatoire l'ensemble des fournitures scolaires du crayon au classeur en passant par les blocs de papier et l'ensemble des manuels, sont fournis gratuitement et que seul l'achat d'un cartable ou d'un équipement de sport reste à charge des parents. Soit des frais restreints auxquels la Commune, via son service social, contribue déjà à leurs remboursements aux familles en précarité importante.



Nous pensons que les motionnaires ont certainement péché par excès d'enthousiasme et par précipitation en oubliant, ce que les ingénieurs appellent dans leur jargon, le contrôle de cohérence.

Car à la lecture de la motion, nous avons trouvé le montant de CHF 30'000,-, à inscrire au budget, un peu faible et avons résolu le petit problème mathématique suivant :

Sachant que le montant des allocations prévues par cette motion est compris entre CHF 100,- et CHF 200,-, soit en moyenne, pour faire simple, environ CHF 150,- par élève; Sachant que le montant proposé au budget est de CHF 30'000,-; Combien d'élèves potentiellement pourront obtenir une telle allocation ?

Comme nous avons été bons élèves, nous sommes arrivés au résultat d'environ 200.

200. Si nous sommes en grande précarité sociale dans trois secteurs de la commune, selon l'étude du CATI-GE, ne devrait-on pas avoir un nombre plus important d'élèves et étudiants concernés ?

Les motionnaires ne nous ayant pas donné les clés de leur calcul, est-ce par déformation professionnelle, je me suis donc lancé dans mon fameux contrôle de cohérence du chiffre annoncé.

Quelques requêtes sur Google, quelques clics et me voici avec quelques chiffres clés, liés à cette motion.

A Thônex, environ 24% de la population touche un subside pour l'assurance maladie.

Nous n'avons pas de chiffres détaillés par classe d'âge, mais supposons, pour notre calcul d'ordre de grandeur, que le taux des jeunes est proche de celui de la population en général, même si dans la réalité il doit être supérieur en raison des clés de répartition de ces subsides plus favorables pour les enfants et les jeunes que pour les adultes. Car dans le même foyer, un jeune peut toucher un subside alors que les parents n'y ont pas droit. De plus, pour le post obligatoire, tout étudiant de 20 ans et plus, faisant sa propre déclaration d'impôt séparée de ses parents, obtient quasi assurément un subside puisque ses revenus ne dépassent rarement le salaire net annuel de CHF 38'000,-, soit environ CHF 3'400,- brut par mois. Nous serions donc certainement à 99% touchant un subside pour la catégorie des étudiants!

Après un email à notre cher Conseiller administratif en charge des écoles, Monsieur Pascal Uehlinger, j'ai appris qu'il y avait très légèrement plus de 1000 élèves dans les classes primaires de la Commune.

Après consultation de données statistiques du DIP, il m'a été possible d'estimer le nombre d'élèves pour le cycle et le post-obligatoire, soit environ 400 élèves au Cycle d'orientation, 700 au secondaire II, soit le Collège, l'Ecole de commerce ou l'Ecole de culture générale, p.ex., et 650 à l'enseignement tertiaire, soit l'Université et les HES.

Bien oui, car les HES et les universités, ça rentre dans la catégorie du post-obligatoire tel que décrit dans la motion.

Pour ne pas alourdir la facture, je n'ai évidement pas pris en compte toutes les formations post-obligatoires privées ou extra cantonales.

Calculette en poche, de manière approximative certes, j'arrive à un montant de CHF 100'000,- et même CHF 200'000,- si nous prenons en compte 99% des étudiants de niveau tertiaire. Aïe ! Trois ou même six fois plus que celui annoncé. Me serais-je trompé ?



Mon petit doigt me vient en aide. Il m'informe que les motionnaires auraient fait une règle de trois avec les données de la Ville de Genève.

Je me renseigne donc sur le site web de la Ville et, au miracle, je comprends l'erreur...

Le système en vigueur en Ville de Genève n'est pas celui que l'on nous propose ce soir!

3 nuances de taille :

- En ville, pas d'allocation pour le postobligatoire
- Le montant des allocations n'est pas le même
- Tous les bénéficiaires des subsides pour l'assurance maladie n'y ont pas droit.

Conclusion, nos motionnaires, pris dans leur motivation de copier une idée de leur amie de parti, Magistrate en Ville, sont allés un peu vite, devant déposer leur première motion en faveur directe des Thônésiens avant les prochaines élections.

Bon maintenant, que l'on a en tête ces divergences de contenu entre la version de la Ville et celle proposée, que l'on connait le montant probable de CHF 100'000,- à CHF 200'000,- parlons de la suite à donner à cette motion.

Comme CHF 100'000,- ou même CHF 200'000,- c'est nettement plus que CHF 30'000,-, et comme vous avez compris que nous n'avons pas des chiffres détaillés, ni d'estimations fiables et que les motionnaires, semble-t-il, non plus, nous ne savons pas où nous allons.

On doit donc se poser la question de savoir si nous pouvons proposer une telle allocation à tous les élèves y compris du postobligatoire, si nous devons affiner les conditions pour obtenir cette allocation ou si nous devons moduler les montants différemment.

Pour ce faire, une fois les chiffres reçus de la part de l'administration, nous devrons avoir une discussion politique sur l'application d'une telle allocation de rentrée et ne pouvons face à une telle incertitude approuver cette motion en l'état ce soir.

C'est pourquoi les groupes PDC et PLR proposent les amendements suivants :

Mesdames et Messieurs accrochés vous, ça déménage.

- 1. Modification du destinataire de la motion, soit la Commission sociale pour que l'on puisse en discuter ;
- 2. Remplacer les invites 1 à 3 par la nouvelle invite n° 1
 - étudier l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire ; sans en préciser les types de bénéficiaires ni les montants, ceux-ci devant être discutés
- 3. Modifier l'invite n° 4 qui deviendrait l'invite n° 2 par
 - proposer un montant pour une nouvelle ligne budgétaire ; puisque nous ne savons pas combien cela coûtera
- 4. Modifier l'invite n° 5 qui deviendrait la n° 3 par
 - présenter les conclusions de son étude devant la Commission des finances en charge de l'élaboration du budget

Ces modifications permettraient ainsi un vrai débat en commission et résoudraient, par là même, le petit problème de forme de la motion en la rendant 100% compatible avec l'art 31 (actuel ou futur) de notre règlement.

Afin de rendre plus claires les propositions d'amendements proposées, nous transmettons une copie écrite de celles-ci au Président de notre Conseil.



Le Conseil Municipal invite la Commission sociale à :

- 1. étudier l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire
- 2. proposer un montant pour une nouvelle ligne budgétaire
- 3. présenter les conclusions de son étude devant la commission des Finances en charge de l'élaboration du budget.

Mme Marta Macchiavelli pense qu'il faudra réduire peut-être quelques attendus de la motion qui concernent le post obligatoire. Il serait utile de se renseigner auprès du Département de l'instruction publique.

- M. Philippe Calame souligne que du moment où un règlement du Conseil municipal permet à des étudiants de faire une demande de subvention, il ne voit pas pourquoi l'étudiant la refuserait. Il fera la demande auprès des instances concernées
- M. Decrey n'est pas opposé à cette motion mais il ne lui paraît pas possible de la voter ainsi sur le siège.

En premier lieu, il convient de prévoir une ligne budgétaire et pour ce faire, déterminer le montant. Ensuite, en ce qui concerne les subsides, il en existe deux formes, la caisse maladie, l'Hospice général et il y aussi le calcul du RDU à prendre en considération. M. Decrey s'est déjà adressé au service d'assurance maladie de l'Etat pour avoir quelques chiffres, mais le responsable lui répondu qu'il fallait faire des recherches pour savoir exactement le nombre de personnes qui touchent le subside.

Ensuite, il conviendra de fixer des règles pour déterminer les ayantdroits. En ville de Genève, le calcul s'est avéré tellement complexe qu'il a été décidé de donner à tout le monde.

Enfin, il faudra chaque année connaître les chiffres pour savoir le montant à porter au budget, ce qui représente une importante organisation à mettre en place dans l'administration communale.

Un dernier point à soulever, concernant le post obligatoire, on peut avoir 40 ans et être toujours étudiant, d'où l'importance de mettre des règles en place. Il y a donc un travail important à faire en commission et il faut penser à 2015, voire 2016 pour avoir un dossier bien étayé.

M. Marc-André Haldimann au nom des groupes VI-VE les Verts :

C'est d'abord le plaisir de retrouver un débat riche, nourri de faits et donc saluer ici l'importance de l'ingénieur conseil de proximité. Merci M. Calame, on apprécie ce travail de fond parce que, effectivement – et c'est un des moteurs de VI-VE les Verts – il y a l'idée, parce qu'au départ, il faut l'idée et, à partir de là, il faut la construction autour de l'idée. Donc, nous serons pour une fois concis et courts. Nous approuvons pleinement les modifications qui ont été présentées par le groupe PDC, nous nous y rallions et nous proposons de voter la motion telle que revue par les amendements présentés par le PDC.



M. Stephen Knörr pour le groupe UDC :

Vu tous ces changements, notre prise de position a un peu les pieds dans l'eau mais je ne vais pas bouder mon plaisir de vous la lire quand même.

L'enfer est pavé de bonne intention, ou comme disait un philosophe dont l'histoire n'a malheureusement pas retenu le nom : « II est facile d'être de gauche avec l'argent de la droite ».

D'emblée, nous demandons l'envoi de cette motion à la commission sociale en lieu et place de l'exécutif, En effet de nombreuses questions, qui nécessiteraient des éclaircissements, restent dans l'ombre. Il appartient aux auteurs de nous les fournir.

Il y a en premier lieu l'aspect administratif et légal.

Les autorités compétentes sont-elles en droit de nous transmettre les informations nécessaires ? Faudra-t-il écrire à tous les contribuables thônésiens pour qu'ils nous présentent leur justificatif RDU ? Nous répondront-ils ? Ou enverrons-nous la police municipale faire du porte a porte ? : « Bang Bang Bang, ouvrez ! Police fiscale ! »

Comment allez-vous régler les cas des enfants scolarisés en Suisse mais habitant en France et inversement car ce scenario existe aussi.

Dans les subtils méandres de l'administration il y a certainement des familles qui subissent le cache-cache des subsides à l'assurance, une année tu touches une année tu ne touches pas. J'ai été personnellement victime de cette situation. Vous êtes-vous bien rendu compte du surcroît de travail qui va s'abattre sur les épaules de notre administration? Il nous faudra peut-être engager de nouveaux collaborateurs.

En deuxième, parlons de l'aspect financier ! Quelles projections, quelles données vous ont permis d'estimer le nombre de familles concernées pour atteindre CHF 30'000.- ? Sur quelle base avez-vous calculé les montants sachant que, et sauf erreur de notre part, jusqu'à la fin de l'école obligatoire, la grande majorité des fournitures, cahiers, livres, crayons, stylo et même peintures sont fournis. Certes ii faut acheter l'équipement de sport et un ou deux livres d'auteurs mais s'agit-il de favoriser le grand capital, la mode et d'acquérir des marques ?

En troisième, abordons un côté plus anecdotique mais bien réel. En observant les gesticulations et les circonvolutions dans lesquels s'égare la ville de Genève, l'existence même d'une telle subvention dans cette ville devrait nous inciter à fuir dans le sens opposé.

De plus, nous avons la chance d'avoir un grand voisin francophone qui fidèlement, obstinément, d'année en année, avec la régularité d'un métronome nous joue la partition de tous les exemples à n'absolument pas suivre.

En France puisque c'est d'elle qui s'agit, chaque rentrée amène son lot de polémique dont la plus récurrente est que les allocations sont détournées et employées pour d'autres achats, que leur gestion est un véritable sac de nouds et que les abus sont légion.

Avant de tomber dans un piège qui nous obligera peut-être à arracher des deux mains ce que nous avons donné avec une, n'est-il est nécessaire d'ouvrir un débat plus large? C'est pourquoi comme précisé au début de cette prise de position, notre groupe ne s'oppose pas à cette motion si elle est renvoyée en commission plutôt que confiée au Conseil Administratif.



M. Claude Détruche, avant de se prononcer sur un sujet qui va être discuté en commission, aimerait juste attirer l'attention sur le point 3 de la motion qui est de favoriser les enfants fréquentant le post obligatoire. Il aimerait quand même faire le parallèle avec l'apprentissage et croit que donner un signal aux « intellectuels » n'est pas une bonne chose. Il faut aussi donner un signal fort pour l'apprentissage de métiers.

M. Philippe Noël aimerait saluer le débat qui s'instaure autour de cette table. Il se place ici au niveau du fond. Du point de vue de la forme, le groupe VI-VE savait qu'il y aurait beaucoup de problèmes, l'important était de poser une question qui touche à la construction de la cohésion sociale dans notre commune, elle existe mais elle est toujours à améliorer. En venant avec ce projet maintenant, au moment de la rentrée scolaire, on se rend bien compte que par rapport à l'objectif 2015, il y a évidemment beaucoup de choses qui ne sont pas claires. Le travail de « l'ingénieur conseil » a montré toutes les difficultés. M. Noël se réjouit néanmoins de voir que tous les groupes saluent le fait que c'est un travail important qui va s'ouvrir et il profite de le présence ce soir du nouveau président de la commission sociale pour l'inviter d'agender très vite cet objet avec le magistrat responsable. Comme l'a relevé M. Decrey, l'objectif 2016 est raisonnable pour arriver à plus de cohésion sociale dans notre ville.

M. le Président propose un vote en deux temps : les amendements proposés par M. Calame et ensuite la motion.

Il relit les trois amendements, les considérants restant identiques.

Au vote:

Les amendements sont acceptés 20 voix « pour » soit à l'unanimité

M. le Président passe ensuite au vote de la motion amendée :

motion

Considérant :

- L'existence de situations de grande précarité sociale dans notre commune,
- La nécessité de mener une politique de cohésion sociale active en faveur des familles modestes,
- Les difficultés rencontrées par ces familles quant aux frais entraînés par la rentrée scolaire,
- L'existence d'une allocation de rentrée scolaire en Ville de Genève depuis 2013.
- Les bases de calculs simples (RDU) permettant facilement d'établir les ayants droits de cette mesure,



Le Conseil municipal

invite

La commission Sociale:

- 1. A étudier l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire.
- 2. A proposer un montant pour une nouvelle ligne budgétaire.
- 3. A présenter les conclusions de son étude devant la commission des Finances en charge de l'élaboration du budget.

Au vote:

La motion amendée est acceptée par 20 voix « pour » soit à l'unanimité

19. Propositions du Conseil administratif

M. Uehlinger, Maire, indique que le Conseil administratif *in corpore* n'a pas de proposition. Il n'aura qu'une petite réflexion à faire partager. A l'époque, une motion avait été annulée par le Conseil municipal portant sur l'achat de la Maison Forte de Villette. Un prix avait été énoncé, il y a eu une contreproposition du Conseil administratif et finalement, les copropriétaires de l'hoirie actuelle ont rencontré le Conseil administratif. Le prix initial avait été fixé à 6.7 millions et il y avait eu une proposition à 4 millions. Les copropriétaires ont fait une contreproposition à 5.7 millions et aujourd'hui, ils sont prêts à lâcher l'objet à 4.8 millions. Cet objet figurera à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances pour savoir où doit s'orienter le Conseil administratif

20. Questions écrites :

M. le Président passe la parole à M. Knörr.

20.1. M. Stephen Knörr pour le groupe UDC concernant les locaux de la Villa Vincent

Nous avons acquis sise au 13 de l'avenue Tronchet la parcelle numéro 3884. Sur ce terrain se trouve un bâtiment, fleuron du patrimoine architectural genevois, la villa Vincent.

Cet édifice est maintenant occupé par plusieurs sociétés, ou associations.

Questions:

- 1. Combien de sociétés sont légalement domiciliées à cette adresse ? Quel est le montant de leur loyer ?
- 2. Combien de personnes disposent d'une clef permettant d'accéder à la villa ?
- 3. Chaque clef permet-elle d'accéder à l'ensemble du bâtiment où seulement aux locaux d'une société ?
- 4. Existe-t-il un règlement ?
- 5. Des personnes étrangères aux sociétés sont-elles autorisées à pénétrer dans les locaux, accompagnées ou non ?



21. <u>Propositions individuelles et questions</u>

21.1. Chantier du CEVA

M. Ashwani Singh a une question qui s'adresse à M. Decrey en charge notamment des questions de mobilité. Il y a quelques mois en arrière, certains riverains se sont plaints du trafic sur l'axe Thônex-Jeandin, engendré vraisemblablement par le trafic lié au chantier du CEVA, camions chargés de gravas, de matériaux de construction, etc. M Singh sait que M. Decrey s'est adressé au responsable du chantier du CEVA en les sensibilisant à ce problème et il l'en remercie. Il souhaiterait savoir s'il a eu un retour suite à son intervention.

M. Philippe Decrey répond par la négative. Copie de la lettre adressée au responsable du chantier du CEVA a été transmise. Dès qu'il aura des nouvelles, il ne manquera pas de le faire savoir.

21.2. Respect des droits de l'homme

M. Stephen Knörr rappelle que lors d'un précédent débat, son collègue VI-VE l'a remis en place. Il lui donne volontiers raison, il adore sa fraîcheur, son enthousiasme, sa spontanéité. Les droits de l'homme certes, mais n'oublions pas les droits de la victime et le droit auquel elle s'accroche, becs et ongles et qui ont provoqué la situation aux Pâquerettes.

21.3. <u>Débarras sauvage, route de Jussy</u>

M. Philippe Calame aimerait soumettre une proposition au bon vouloir du Conseil administratif. A la route de Jussy, dans les immeubles en face de la « Fédération horlogère », il y a plusieurs fois par semaine des débarras sauvages, indépendamment des jours de levée officielle des encombrants. Il se demande s'il ne serait pas opportun d'écrire à l'ensemble des locataires de ces immeubles les enjoignant de respecter la levée des encombrants. Il suggère également de demander à la police municipale de faire des séances plus spécifiques de contrôle et d'amendes de ces locataires qui n'ont aucun respect des règles en vigueur.

21.4. Passage du CSSM aux Bois-des-Arts / Sortie du centre commercial

M. Philippe Zaugg explique que se rendant avec son épouse au CSSM, il s'est retrouvé nez-à-nez avec un scootériste qui utilisait ledit passage qui est en fait la séparation de la halle de curling et du parking de Sous-Moulin. Cela se fait régulièrement d'après les dires de plusieurs personnes. Ces usagers procèdent de cette manière afin d'éviter les feux rouges et pour se rendre plus rapidement sur la route de Thônex. Quelques jours plus tard, même scénario, mais cette fois à la sortie du Centre commercial de Thônex, dans le passage derrière la terrasse du Molino où les enfants jouent. Serait-il possible de mettre en place des montants métalliques afin d'éviter un accident entre motocyclistes, scootéristes et piétons, sans pénaliser les personnes avec des poussettes ou en chaise roulante ?



M. Decrey répond que le centre commercial est du domaine privé et ce n'est pas à la commune de placer des poteaux ou autres. Concernant le centre sportif, un poteau n'empêchera pas le cyclomoteur de passer. Toutefois, la décision incombe à la direction du CSSM. Il propose que son collègue qui participe aux séances du CSSM de soulever la guestion.

21.5. Passage pour piétons à la douane de Thônex-Vallard

M. Philippe Zaugg fait remarquer que les passages pour piétions situés à la rue de Genève sont équipés pour les personnes malvoyantes ou nonvoyantes de reflet jaune. A qui peut-on d'adresser pour équiper les passages piétons des deux côtés de la douane de Vallard du même système ?

M. Decrey répond qu'il y a plusieurs problèmes à la douane de Vallard. Le premier résulte du fait que les feux avaient été débranchés pour les camions qui sortaient de la douane, suite à la barrière qui avait été arrachée. Il a fallu du temps pour les remettre en fonction. Suite à une discussion avec les douanes, M. Decrey s'est ensuite plaint que la barrière qui permet de sortir vers le petit chemin qui passe devant le restaurant de la Terrasse, était toujours ouverte. Il a donc fait la demande à la DGT pour mettre un passage de sécurité, ce qui lui a été accordé. Tout passage de sécurité devant être éclairé, il se trouve que l'armoire électrique gérée par les SIG est sur le territoire de la Confédération laquelle doit donner son autorisation pour pouvoir mettre un poteau. Or, à ce jour, il n'y a pas de réponse du service des douanes et pour amener du courant, il faudrait faire une fouille depuis le chemin Adrien-Jeandin, ce qui coûterait relativement cher. M. Decrey attend donc le retour de la Confédération pour pouvoir installer cette lampe réglementaire au passage pour piétons.

La séance est levée à 22h55.

Le Président

Le Secrétaire

M. Marc Kilcher

M. Philippe Guex